

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet à 735 kV de la Chamouchouane-
Bout-de-l'Île

6212-09-066

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, président
M. MARC PAQUIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE LIGNE À 735 kV
DE LA CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE,
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN À MONTRÉAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 16 décembre 2014 à 13 h 30
Hôtel Impéria et Suites
2935, boulevard de la Pinière
Terrebonne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. CHARLES BOULANGER 2

MM STÉPHANE FORGET et DANY LEMIEUX

Fédération des chambres de commerce du Québec..... 10

MM VITAL DESCHÊNES, MARCEL PATIN, JEAN-FRANÇOIS AUMONT

Fédération de l'UPA de Lanaudière 19

M. ÉRIC TÉTREAUULT

Manufacturiers et exportateurs du Québec 27

M. JEAN-MARC ROBITAILLE, MAIRE,

M. DANIEL SAURIOL, DIRECTEUR GÉNÉRAL

ET M. MARC LÉGER, Ville de Terrebonne 32

SUSPENSION

REPRISE

M. DANIEL TREMBLAY

Corporation des camionneurs en vrac de la région 02 inc..... 37

M. GUILLAUME TREMBLAY, MAIRE,

M. PASCAL DUBÉ, Ville de Mascouche 43

Me BENOÎT CHAMPOUX et M. DANY CHILTON,

Conseil des Atikamekw de Wemotaci..... 47

M. ALEXANDRE RICHARD..... 53

Mme JACQUELINE BREAUULT (pour Mme Lépine)..... 57

MOT DE LA FIN 62

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, nous allons débiter la séance. Donc, Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique portant sur le *Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal*.

10 Alors, cet après-midi nous allons poursuivre la présentation des mémoires. Nous avons une dizaine de présentations qui sont prévues à l'horaire.

15 Donc, je répète que le temps alloué pour les présentations est de 15 minutes. Donc, dans le cas de mémoires plus substantiels, je rappelle que la commission a lu les mémoires d'avance, donc nous demandons aux gens d'en faire une synthèse pour respecter le délai de 15 minutes.

20 S'il y a lieu, après votre présentation, il y a un court échange qui s'ensuivra avec la commission.

25 Je rappelle également qu'il y a un droit de rectification qui peut être exprimé à la fin de la séance. Il suffit d'en faire part à madame Harvey à l'arrière de la salle. Il y a également la possibilité de faire des rectifications par écrit sur les mémoires. Ça va être accepté jusqu'au 23 décembre à 16 h, 16 h 30.

30 Au total, je rappelle qu'on a eu environ 47 mémoires de déposés. Ça varie toujours un petit peu à la dernière minute, dont environ 35 ont été présentés.

35 Maintenant, sans plus tarder je vais inviter notre premier participant, monsieur Charles Boulanger à s'avancer.

40

35

40

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. CHARLES BOULANGER**

LE PRÉSIDENT :

45

Bonjour, Monsieur Boulanger.

M. CHARLES BOULANGER :

50

Bonjour. On a 15 minutes, si j'ai bien compris? Bon, dans ce contexte-là, moi, j'avais déposé un mémoire avec cinq points qui ont été déposés, lus par les experts concernés, je présume. Donc, je vais insister, seulement sur un seul qui est en lien plus percutant avec le bienfondé de la ligne. Ça va?

55

Disons, que je suis un féru d'histoire, ça fait que je vous fais une mise en contexte puis on va venir assez rapidement à l'idée du bienfondé ou de l'intervention de l'Hydro-Québec.

60

Mon premier point, dans le fond, c'est de dire que dans toutes nos sociétés modernes le changement est inhérent. Je vous donne un exemple rapide, et là, on parle d'un siècle et moins, à peu près : on est passé de la chandelle trempée dans le suif au kérosène tiré du pétrole – puis ce n'est même pas des blagues, vous allez voir, c'est tout vrai – et puis quand on a eu le kérosène, à ce moment-là, l'électricité était un phénomène de foire. C'est-à-dire que c'était une curiosité dans les cirques, ne sachant pas trop ce que ça deviendrait.

65

Par la suite, l'électricité, on sait ce que c'est devenu puisqu'on en est le produit ici même dans l'enregistrement puis dans ce qui nous éclaire. Ce qui fait que c'est mon premier exemple du changement; et si à chaque étape, aux fournisseurs de chandelles et de suif, de kérosène ou d'électricité dans les foires, on avait dit : « Vous n'avez rien vu, il y a d'autres choses qui s'en vient. » Les forces en présence auraient pu dire pour la plupart : « Non, c'est une blague. » Mais le changement est inhérent.

70

Mon deuxième point aussi. C'est que dans n'importe quelle structure humaine l'histoire nous apprend qu'il y a de la résistance, beaucoup de résistance. Dès qu'on est une institution en place, c'est une caractéristique d'être en place, et c'est une garantie de continuité aussi, on résiste à tout changement.

75

Des exemples, il y en aurait des tonnes et des tonnes. Je vous en donne deux comme ça qui sont historiques, mais vous allez voir, je vais venir à Hydro-Québec très, très vite. Quand le Titanic a été construit – vous ferez une petite recherche sur Internet, vous regarderez ce qu'on en disait, c'était « incouable ». C'est aussi simple que ça. Et Dieu sait qu'il a coulé. Bon.

80

Et suite à ça aussi, quand on remonte à pas si longtemps dans l'histoire du Québec, il y a eu un exode, un exode monumental du Québec, et en même temps ou à peu près en même temps où cet exode-là s'est fait, en chaire on disait que l'avenir du Québec c'était la ruralité pour la santé de l'air pur puis pour les familles nombreuses.

85

On a colonisé l'Abitibi. On est allé dans le nord de l'Ontario, on a fait la Gaspésie en même temps. Presque un cinquième de la population du Québec a quitté le Québec au moment où on prêchait ça. Il faut le faire, hein? Juste une petite perspective historique pour vous dire que le changement est inhérent, qu'on le veule... et le pouvoir résiste toujours.

90

On en vient à l'Hydro-Québec, au sujet qui nous intéresse. Moi, ce que je propose en fait, ce que je dis pour le synthétiser, c'est un changement de paradigme d'entreprise pour Hydro-Québec, en passant d'une expansion perpétuelle à une vitesse de croisière d'une entreprise mature.

95

On a senti à travers tous les exposés, beaucoup d'exposés ou de réactions à quel point le statu quo « on sait ce qu'on fait », « on sait où on s'en va avec ça », ça a été omniscient tout le long des réponses d'Hydro-Québec. Je continue.

100

Deux, trois points pour dire que les temps changent, même pour Hydro-Québec.

Les revenus étrangers ont chuté pour toutes sortes de raisons que je n'ai pas le temps de rappeler en 15 minutes puis que vous êtes au courant plus que moi de toute façon, avec tout ce que vous avez eu comme documentation. Tous les sites d'envergure ont été exploités ou à peu près. La consommation totale a diminué grâce à des mesures d'économie d'énergie, et puis on est juste au début de ça, en passant.

105

Quand on parle de mesures d'économie d'énergie, je fais allusion au programme des consommateurs : les frigos et compagnie. On a, semble-t-il, selon les propos mêmes d'Hydro-Québec, avec ce qu'on a investi dans l'économie, sauvé énormément d'électricité. Les savants me diront comment on fait ça, là, on fait le calcul, ce n'est pas à moi à le faire.

110

Sauf que ce qu'il faut dire aussi c'est qu'entre le compteur de la maison chez nous ou chez vous puis le barrage à l'autre bout, il y a aussi des mesures de conservation d'énergie qui sont possibles, qui ne sont pas à l'échelle d'un individu ou d'une petite société ou même d'une grande société qui consomme, qui sont à l'échelle d'Hydro-Québec. Entre les compteurs et les turbines, incluant les turbines qu'on peut améliorer aussi, il y a des mesures d'économie gigantesques qui sont possibles.

115

120 Il faut raisonner aussi dans ce registre-là, si on accepte que le changement est inhérent à
notre société.

125 En tout cas, on peut dire ça, on peut prendre des exemples, j'en ai quelques-uns ici qui ont
été mentionnés, je vous les rappelle vite, vite : quand on passe d'une 315 à une 735, on multiplie
la quantité de courant qui peut circuler dans le fil. Quand on utilise des vieux corridors, puis on a
même découvert qu'il y a des corridors qui ne sont pas utilisés – des corridors, j'entends, de
transport –, dont l'emprise est à peu près correcte pour être un petit peu agrandie – on pourrait
faire passer un filage de 735 au lieu de 315 –, ça fait partie des mesures d'énergie, de
conservation d'énergie.

130 Puis aussi, les pertes de puissance, c'est ça. Les vieilles lignes, il y a tout un contexte où on
s'aperçoit que les lignes vieillissent comme le reste, comme les autos, comme les maisons,
comme moi puis vous. À un moment donné, la rénovation du réseau, incluant les corridors, ça
devient une occasion en or de se mettre à jour, puisque la technologie évolue tout le temps. Celle
135 qui est connue puis celle qui est en train de se développer aussi.

Ça fait que toute la notion de conservation de l'énergie doit être beaucoup plus centrale
dans le discours d'Hydro-Québec, pas juste pour le citoyen avec son frigo qu'on récupère, mais
avec tout le filage qui existe dans le champ, qu'il faut remplacer ou qu'il faut améliorer. Puis la
140 preuve de ça existe au sein même d'Hydro-Québec, elle a été mentionnée dans les audiences.
On n'invente absolument rien, ici.

D'autre chose aussi qui nous amène à être un petit peu plus vigilants pour ne pas dire
suspicieux, c'est le fait qu'il y a eu des grosses gaffes récemment qui se sont faites à Hydro-
145 Québec. Des grosses gaffes, on va les nommer, c'est les centrales à gaz de Bécancour, entre
autres, qui ont coûté un bras, puis qui coûtent encore des pénalités X millions par année,
considérant les turbines à gaz qui ne turbinent plus. Il y en a eu d'autres, puis on ne cherche pas
des coupables, on regarde l'histoire. Parce que comme je vous dis, c'est un point de vue assez
historique ou une continuité dont il est question ici.

150 On avait parlé du nucléaire à un moment donné. Bien, on est encore à passer l'aspirateur
dans les cendres. Ça va coûter aussi très, très cher, ça.

155 Alors qu'on sait que la conservation, ça fonctionne. On le sait. Il n'y a pas de risque là-
dedans. Il n'y a pas de nouveauté. Il y a une intensification des moyens qu'on peut y accorder, par
exemple.

160 Ça fait que je me fie à mes détails. Ah oui, un autre principe de base qui existe en affaire, ceux qui ont étudié à l'université, qui ont fait de la gestion des affaires, on appelle ça le principe sacré lorsqu'une entreprise a atteint sa maturité. Une entreprise à maturité, elle naît, elle grandit, elle se raffine, elle devient extraordinaire et puis elle meurt. Elle ne meurt pas nécessairement, mais il arrive un point où elle doit prendre des décisions d'affaires. Puis ces décisions d'affaires là, c'est soit diversifier, en passant, soit se concentrer sur son excellence. C'est un classique.

165 Écoutez, ça, en affaire, à l'université on enseigne ça à peu près dans toutes, toutes, toutes les formations de gestionnaire.

170 On est là avec Hydro-Québec. Il va falloir décider si on diversifie ou si on se concentre sur ce sur quoi on est bon.

175 Tantôt, j'ai mentionné que tous les sites sont développés ou à peu près. Vous comprendrez que moi je vais dans le sens de « on va commencer par se concentrer où là on est bon, puis on va se diversifier en faisant de la conservation. » En tout cas, on pourrait faire des mixes intéressants là-dedans.

180 Dans tout ça, moi, j'ai entendu depuis le début qu'il y avait une option préférentielle. Moi, je pense que cette option préférentielle là s'inscrit... ah oui, elle a été promue par une des directions d'Hydro-Québec qui s'appelle Transport. On comprendra que si on demande à un plombier : « C'est quoi qu'il y a d'important dans une maison? » Il va dire que c'est la plomberie. Puis on comprendra aussi que si on demande au curé : « C'est quoi qui est important? » Il va dire : « C'est de sauver des âmes. » Puis si on demande au policier : « C'est quoi qui est important? » Il va dire : « D'appliquer les lois pour que la sécurité règne. » Ça fait que si c'est le transporteur qui discute du bienfondé d'une ligne que lui-même a dessinée, établie avec le respect, dans la mesure des moyens qu'il avait? C'est sûr qu'il est promoteur de son affaire.

185 L'alternative peut être discutée ou présentée par qui au juste? Moi, je pense qu'un promoteur n'en a pas d'alternatives, a toujours un choix préférentiel, à tort ou à raison. Comme les fabricants de chandelles en suif, comme le kérosène puis comme les vendeurs d'électricité dans les foires publiques.

190 On est plus loin que ça dans notre histoire d'hydroélectricité au Québec, là. Tout est développé. Il faut donc que la question de la rénovation du réseau soit réadressée. Je ne sais pas par qui puis je ne sais pas comment, c'est à vous autres à le décider. Parce que c'est dans votre mandat, ce n'est pas dans le mien. Moi, je suis un simple citoyen qui regarde tout ça avec une perspective historique puis qui se dit : « Woh! Il est temps de faire quelque chose. » Ou il est temps de se lever, comme citoyens, puis de dire : voici ce qu'on se pense d'une façon désintéressée et intéressée comme citoyen payeur un jour.

200 Pour conclure bientôt, parce qu'il y a 15 minutes, on a aussi établi assez facilement qu'une construction de ligne, c'était trois ou quatre ans, du début de la conception à l'application ou à peu près.

205 Puis on a aussi établi que la construction – quand je dis « on » c'est Hydro-Québec – parce que je l'ai demandé, un projet nouveau d'envergure, de l'envergure de la Baie James ou autrement, en supposant qu'il en existerait ou d'autres natures, c'est de sept à dix ans. Ça veut donc dire que n'importe quelle ligne, dans la logique traditionnelle de « on construit des barrages, on construit des lignes, on construit des postes », n'importe quelle ligne peut être reportée ou être réétudiée pour un certain temps, sans nuire à l'approvisionnement puis sans nuire à la sécurité du réseau. C'est des paroles mêmes d'Hydro-Québec.

210 Ça fait que dans le cas qui nous intéresse, il n'y a pas d'urgence. Il y a le temps. S'il y avait le feu, ça serait différent, mais il y a le temps de faire une alternative technique qui devrait être moins coûteuse et qui va tenir compte de ce que j'ai dit juste avant.

215 Quand on dit tout ça, je me suis aperçu que des gens comme moi, des fois, sans le vouloir, on monte le ton un peu puis on sent de l'agressivité, soit des gens qui font des présentations, soit des gens d'Hydro-Québec qui répondent ou qui ont répondu dans les séances d'information, je pense que ce n'est pas approprié. Je pense que quand on réagit comme ça, que ça soit des citoyens, surtout des intéressés puis qui payent leur transport pour venir ici, d'un peu partout, ce qu'on a c'est à cœur Hydro-Québec. On n'est pas contre Hydro-Québec. On a besoin d'hydroélectricité puis c'est notre fierté puis c'est notre réussite nationale. On n'est pas contre. On est contre l'abus de pouvoir. On est contre les folies puis on est contre les erreurs ordinaires.

225 Quand on est rendu à la mesure de 1,3 quelques milliards de dollars, ce n'est pas rien. En même temps que l'État dit aux garderies : il faut faire attention au prix des garderies, puis fais ci, puis fais ça, il y a tant d'argent qui rentre dans le pot puis il y en a tant d'argent qui ressort.

230 Hydro-Québec n'est pas au-dessus de ça. En tout cas, la Direction des transports qui font les filages n'est pas au-dessus de ça. C'est l'État qui décide, finalement, au meilleur de sa compétence et de sa connaissance.

235 Quand je dis : « On est pour Hydro-Québec », il ne faut pas oublier qu'on dit toujours, puis tout le monde, surtout dans le monde politique, on répète qu'Hydro-Québec c'est un joyau et que ça rapporte à l'État. Mais dans une perspective à plus long terme, on peut concevoir qu'à force de faire un certain nombre d'erreurs majeures, Hydro-Québec pourrait être à déficit aussi. Ce n'est pas inédit dans le monde des affaires depuis 100 ans ou depuis 200 ans qu'on se casse la gueule avec des institutions de cette envergure-là. Les grandes comme les petites doivent être très bien gérées.

240 Nos hommes politiques ce qu'ils font, ils disent : « Est-ce que ça rapporte? » Nos hommes politiques c'est des notables puis c'est des avocats. « Est-ce que ça rapporte? » Ce n'est pas des gens d'affaires, la plupart du temps. « Est-ce que ça rapporte? On dit : « Oui. » « Bon, bien, faites ce que vous voulez. » Mais s'il arrive un jour que ça ne rapporte plus, les mêmes gens vont dire : « On va la privatiser, parce qu'on n'assumera pas les pertes qu'on va faire avec ça. »

245 Donc, c'est drôlement important qu'elle reste rentable puis c'est drôlement important que l'État ultimement décide si on doit ou pas, au meilleur des connaissances qui sont mises de l'avant. Il y a un grand trou dans l'opération. Le trou – j'ai fini – le grand trou c'est de dire : il n'y a pas d'option autre qui a été mise sur la table qui s'appelle l'option 2, avec des variantes.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Il vous reste deux minutes.

255 **M. CHARLES BOULANGER :**

255 Bon. Moi je pense que – d'abord, je vous remercie d'être là, puis je remercie le BAPE d'exister, parce que, et je vous fais encore là une allusion à l'histoire, si on était en 1936 puis si on se présentait au parti nazi en disant : « Écoutez, on pense qu'il y a des idées, dans votre affaire, qui ne sont pas porteuses, qui sont dangereuses pour la Nation. » Tout le monde serait parti à rire au parti nazi, j'entends.

260 Mais nos institutions démocratiques ont créé des organisations comme les vôtres pour pouvoir prendre le recul face au pouvoir qui dit : « Voici où on a raison. » Puis le pouvoir a toujours raison, en passant, toujours. Mais pour que le pouvoir... il y a deux façons d'intégrer le changement, il y en a juste deux. Il n'y en a pas 50, il y en a deux : une, le pouvoir résiste jusqu'à tant qu'il y ait une révolution, puis c'est laid, c'est très, très laid; ou le pouvoir accepte le changement puis à partir du moment où il l'accepte, il l'intègre.

270 Nous, les gens qui sont ici, les gens qui se sont dévoués pour ça, ils sont du : « il faut évoluer, il faut continuer à intégrer des choses ». Ce n'est pas contre Hydro-Québec, c'est pour la survie d'Hydro-Québec à plus long terme. Parce que l'histoire des erreurs magistrales, il y en a plus que des histoires de succès. C'était mon point.

275 Ça fait que je vous remercie d'exister, vous êtes une garantie, vous pouvez être une garantie de l'intégration des changements pour le mieux-être de la société et de ses corporations.

280 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Boulanger. En rapport, en lien avec le mémoire que vous nous avez présenté, bien entendu, vous avez abordé la question des emprises et des accès à votre propriété.

285 **M. CHARLES BOULANGER :**

Tout à fait, oui.

290 **LE PRÉSIDENT :**

Nous, on prend bonne note de ça. La commission va se pencher sur ce genre de problème là, notamment dans ses travaux. Ça fait que soyez assuré qu'on va jeter un œil là-dessus, voir qu'est-ce qu'on peut proposer. On est conscient de...

295 **M. CHARLES BOULANGER :**

300 Oui, parce que disons qu'il y avait 15 minutes, on ne pouvait pas... je vous remercie. Je comprends que vous en avez tenu compte ou que vous allez en tenir compte. C'était toutes des propositions que j'espère positives pour limiter, pour les gens qui n'étaient pas là, qui ne l'ont pas entendu ou qui ne l'ont pas lu, bien c'est de limiter, dans le fond, l'accès, parce qu'il y a une partie de la population de plein air, VTT et compagnie, pense qu'une entreprise c'est un lieu public sur lequel on passe, puis il y a du développement à faire autour de cette idée-là.

305 La question des brise-vents ou des haies, comme je disais dans mon mémoire, encore là pour le bénéfice de tout le monde, c'est qu'on avait un discours d'Hydro-Québec : développement, la main droite qui s'appelle « Développement environnement », puis la main gauche qui s'appelle « Entretien » puis qui fauche, c'est dissonant un peu.

310 Bref, quand on fauche les emprises alors qu'on a dit qu'on met des coupe-vents puis qu'on met des passes migratoires pour les animaux, puis tout ça, ce que j'ai vécu sur une ligne existante, comme vous l'avez vu dans le mémoire, bien là, il faut tenir un discours cohérent. On me dit que ça a évolué depuis la première ligne, j'espère.

315 Puis le dernier point qui aurait été énorme, parce que j'ai fait 20 ans, plus que 20 ans en tourisme, je sais de quoi je parle. Quand on dit qu'une ligne ne fait pas de bruit ou fait 1,3 %, si on en met deux lignes au lieu d'une puis que... moi, j'étais en tourisme, puis en tout cas, disons que j'ai des études pertinentes aussi, disons, sans rentrer là-dedans, mais l'idée de base c'est que

320 quand on veut comparer – ce qu'on m'a répondu dans les séances d'information, là – quand on a dit : écoutez, on met un micro au bord de l'autoroute, ça fait tant de décibels. Puis on met un micro à proximité des pylônes puis ça fait tant de décibels, puis l'autoroute fait plus de décibels que la ligne. Oui, mais quand on va en nature, la plus-value du silence est gigantesque. Je suis persuadé que n'importe qui qui fait un sport de plein air sait de quoi je parle.

325 Et puis là, on focusse sur le bruit qui fait « vououou » à 1.3 en disant : « Écoutez, les deux micros, on capte moins de bruit ici en décibels sur le bord de l'autoroute que dans votre champ. » Voyons donc! C'est des stratégies pour se retrouver en cour, puis c'est des stratégies... c'est de l'abnégation totale de la réalité. Même chose sur la valeur des propriétés limitrophes, ça n'a aucun bon sens.

330 Ceci dit, ça serait un autre débat de 15-20 minutes, puis on n'a pas le temps. Moi, j'ai insisté sur le bienfondé de l'affaire en me disant, pour résumer la dernière phrase : « Il faut sauver Hydro-Québec d'elle-même. Il faut qu'elle continue à intégrer le changement, évolue. » Et puis même peut-être, pour finir, le fait... dans le monde, Hydro-Québec ne doit pas être la seule structure qui lui ressemble, qui a un filage à remplacer. Peut-être qu'Hydro-Québec peut devenir un expert avec sa division internationale pour remplacer dans le reste du monde des pylônes qui rouillent puis des lignes qui rouillent. C'est peut-être une opportunité de le faire aussi.

340 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est noté. Merci, Monsieur Boulanger, pour votre mémoire.

345 **M. CHARLES BOULANGER :**

Ça me fait plaisir.

350

355

M. STÉPHANE FORGET
M. DANY LEMIEUX

360

LE PRÉSIDENT :

365

Nous allons maintenant inviter la Fédération des chambres de commerce du Québec, j'ai messieurs Stéphane Forget et Dany Lemieux à s'avancer. Bonjour, Messieurs, à vous la parole. Si vous voulez bien vous présenter lorsque vous parlez, pour les fins de la sténotypie.

M. STÉPHANE FORGET :

370

Alors, Stéphane Forget, vice-président Stratégie affaires économiques à la Fédération des chambres de commerce.

M. DANY LEMIEUX :

375

Dany Lemieux, de la firme Econoler, membre de la Fédération des chambres de commerce.

M. STÉPHANE FORGET :

380

Alors, bonjour. Merci de nous recevoir aujourd'hui. Peut-être un bref rappel sur qu'est-ce que la Fédération des chambres de commerce du Québec.

385

Donc, la Fédération porte essentiellement deux chapeaux : elle est, dans un premier temps, la Fédération qui regroupe les Chambres de Commerce au Québec, donc plus de 140 chambres, et c'est aussi la chambre provinciale qui regroupe 1 100 membres corporatifs.

390

La Fédération s'intéresse depuis longtemps aux enjeux énergétiques et intervient dans les débats publics lorsque l'opportunité se présente. La FCCQ base ses réflexions et recommandations sur la nécessité d'un portefeuille énergétique pluriel et le besoin de se doter d'infrastructures adéquates pour renforcer la sécurité énergétique, et c'est ce que nous souhaitons réitérer ici aujourd'hui.

395

De même, nous croyons que la sphère économique est trop souvent évacuée du débat public ou non évaluée à sa juste valeur. Nous croyons que cela fait en sorte de laisser beaucoup de place à l'environnement et à l'acceptabilité sociale lorsqu'il est question de développement durable.

Ces deux piliers sont essentiels. Nous ne remettons pas cela en question, mais la base du développement durable rencontre un troisième qui nous apparaît tout aussi important.

400 Un débalancement entre les trois volets du développement durable est notable, faisant vaciller bien souvent des projets. L'expression « développement durable » contient bel et bien le mot « développement » et non le mot « arrêt » ou « moratoire ».

405 La FCCQ croit que le Québec doit miser sur l'exploitation judicieuse de ses ressources naturelles qui représentent, de façon indéniable, un de ses atouts les plus importants.

La FCCQ fera valoir dans la présentation d'aujourd'hui les enjeux et les intérêts économiques en cause dans le cadre de ce projet, sans toutefois négliger pour autant les autres volets du développement durable.

410 **M. DANY LEMIEUX :**

Alors, merci, Stéphane. Au niveau des justifications techniques et économiques du projet, le projet est examiné à la fois au BAPE et à la Régie de l'énergie, donc deux fois plutôt qu'une.

415 Au niveau de ce qui a été présenté à la Régie de l'énergie, donc Hydro-Québec a présenté également un scénario alternatif qui est de la compensation en série massive. Également, des mises en service d'automatismes de réseau. Donc, les deux projets ont été présentés. Le projet de ligne est moins coûteux. Donc, on parle 1,34 milliard contre 1,47 milliard pour la compensation en série. Donc, ce projet-ci est moins coûteux.

420 Il y a également, au niveau de la fiabilité du réseau, afin de maintenir la fiabilité du réseau. Présentement, on a quatre lignes qui viennent des centres de production dans le Grand-Nord, et il y en a seulement trois qui s'en vont vers les centres de consommation au sud. Donc, on a un effet d'entonnoir présentement et pour régler ce problème d'entonnoir là et pour maintenir la fiabilité du réseau, la ligne apparaît présentement comme un projet plus adéquat, selon la Fédération, en regard de ce qui a été déposé par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie et au BAPE, pour la simple et bonne raison que ça amène une flexibilité dans le cas de construire une ligne immédiatement plutôt que la compensation série, parce qu'advenant le cas qu'on devrait encore avoir d'autres ajouts dans le futur, bien, on fait juste repousser le problème à plus tard.

430 Au niveau des retombées économiques. Au niveau global, on parle de 1,1 milliard de dollars. Donc, c'est environ 80 % des investissements prévus. On parle d'environ 1 000 emplois à temps plein au Québec pendant une période de cinq ans, en moyenne.

435 Donc, c'est un chiffre qu'on a regardé, qui nous apparaît conservateur, étant donné qu'on ne parle que des emplois directs et indirects et non pas des emplois induits, qu'on pourrait ajouter par-dessus en termes de retombées économiques.

440 Également, au niveau des retombées économiques régionales, les chiffres qui ont été
calculés par Hydro-Québec pour la construction et le démantèlement des lignes est estimé à
environ 125 M\$. Les modifications au poste de la Chamouchouane est d'environ de 7 M\$, et les
travaux liés au poste Judith-Jasmin et de Duvernay c'est environ 18 M\$. Donc, des retombées
économiques régionales quand même assez intéressantes.

445 Pour la Fédération, c'est très important qu'Hydro-Québec veuille maximiser les retombées
économiques régionales. Donc, par exemple, en scindant des contrats de déboisement en
plusieurs petits contrats, ça permet à des entrepreneurs locaux de pouvoir soumissionner, d'être
très compétitifs. Parce que la main-d'œuvre locale n'a pas besoin de séjourner à l'hôtel et avoir
des frais de subsistance, donc ils deviennent très compétitifs. Donc, ça permet à des
450 entrepreneurs locaux de travailler à ces projets-là.

Et également au niveau de la construction de la ligne, ça permet, dans le cas des emplois
plus spécialisés, de permettre des nuitées au niveau local, au niveau des retombées
économiques régionales.

455 Donc, à la pointe, là, on parle d'environ de 1 500 emplois pendant la période de pointe au
niveau des retombées économiques.

M. STÉPHANE FORGET :

460 Maintenant, je vais prendre quelques instants pour vous parler de l'acceptabilité sociale et
de l'accueil favorable du milieu. La Fédération s'intéresse de très près à la question de
l'acceptabilité sociale et de l'accueil favorable du milieu. Elle s'intéresse notamment aux bonnes
pratiques pour bien harmoniser les activités industrielles avec l'environnement et avec les
465 communautés.

C'est pourquoi la Fédération constate et reconnaît l'effort qu'Hydro-Québec a fait en
étudiant la grande zone d'étude et les limites administratives du projet. On parle ici d'environ
20 000 km².

470 Hydro-Québec a répertorié les parcs, les réserves fauniques, les aires protégées qui
pouvaient être potentiellement touchés par ce projet. Les zones habitées, les sites d'intérêt
touristique ainsi que les sites de villégiature ont également fait l'objet d'une attention particulière.
Les projets de développement connus ont aussi été répertoriés de même que les milieux
475 humides, les espèces fauniques à statut particulier ainsi que les sites ayant un fort attrait visuel
pour le paysage.

480 Tout le travail de regroupement des éléments potentiellement sensibles démontre à notre avis qu'Hydro-Québec, à cet égard, a fait ses devoirs. À ce jour, nous comprenons que la société d'État a franchi le cap des 300 rencontres. Les différentes étapes de consultation ont permis de bonifier le projet et de tenir compte des préoccupations des parties prenantes et c'est ce que nous préconisons à la Fédération.

485 Pensons notamment aux demandes de changement au tracé initial fait par les communautés atikamekws ou les gens du secteur Saint-Zéron, où les mesures d'atténuation des compensations prévues de même que les retombées économiques, comme nous l'avons mentionné plus tôt.

490 La Fédération constate que plusieurs actions et échanges, que ce soit en lien avec le milieu bâti, les terres agricoles et d'autres, on pense aussi aux normes à respecter en ce qui concerne les champs électriques et magnétiques, démontrent bien la proactivité d'Hydro-Québec ainsi que son désir à bien s'intégrer dans son milieu d'accueil et à développer des relations durables avec les communautés concernées.

495 Il apparaît que tous ces efforts ont conduit à un quasi-consensus chez la majorité des participants au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Mauricie, à Montréal et on nous mentionne la même chose du côté des communautés autochtones. De même, le changement d'environ 60 km à son tracé semble être relativement bien accepté en ce moment, notamment par les élus et la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

500 Cela constaté, il ne faut pas oublier non plus qu'acceptabilité sociale n'est pas synonyme d'unanimité. Tout projet, quel qu'il soit, engendre des impacts. Le promoteur doit donc démontrer qu'il prend toutes les précautions afin de minimiser ses impacts.

505 Selon la *Loi sur le développement durable*, le principe de précaution signifie que lorsqu'il y a un risque de dommages, l'absence de certitudes scientifiques complètes ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

510 Pour la Fédération, ce principe nous est cher et nous constatons qu'Hydro-Québec l'a appliqué avec l'examen de beaucoup d'éléments sensibles et plusieurs mesures d'atténuation. Le principe de précaution ne signifie donc pas que si rien n'est fait, il n'arrivera rien. Comme le prétendent certains.

515

M. DANY LEMIEUX :

520 Au niveau des efforts environnementaux, Hydro-Québec avait déjà élaboré un Cahier des
bonnes pratiques en environnement pour les travaux de construction de lignes de transport
d'électricité. Donc, la Fédération, en voyant que ce cahier est basé sur les connaissances des
ingénieurs, techniciens et des surveillants de chantier les plus expérimentés, la Fédération est à
même de constater qu'Hydro-Québec avait déjà une très bonne base pour l'étude au niveau
525 environnemental.

Donc, dans ce cahier-là, on retrouve notamment les bonnes pratiques sur la façon d'assurer
la protection des milieux hydriques, humides, agricoles, des sols, également les éléments
sensibles, les infrastructures existantes, de même que le contrôle de l'érosion, les nuisances et
530 des espèces floristiques exotiques envahissantes, ainsi que la prévention et la gestion des
déversements.

Donc, ce sont tous des éléments qui ont été examinés dans le cadre du présent projet.
Également, la Fédération constate, au niveau de la végétation, que dans les milieux terrestres,
riverains et aquatiques ainsi qu'en milieux humides, tout ça a été examiné par Hydro-Québec. Il
535 n'y a pas d'impact majeur à ce niveau-là au niveau de la végétation qui a été identifiée.
Concernant la faune, on constate aussi que le déboisement, les zones de déboisement étudiées
font en sorte qu'il n'y aurait pas un impact significatif sur les espèces fauniques. Également, pour
ce qui est des poissons, des amphibiens, des reptiles, la Fédération a observé aussi qu'aucun
540 impact majeur n'est appréhendé à ce niveau-là.

Au niveau du paysage, Hydro-Québec en a tenu compte. Donc, la Fédération a observé
qu'Hydro-Québec a cherché à protéger le paysage perçu à partir des camps, des chalets, des
zones de villégiature et des principaux lacs présents sur le territoire. Également, il y aurait même
545 dans certains cas des impacts positifs au niveau visuel, puisque dans certains cas il y a des bouts
de ligne qui vont être démantelés, et les nouveaux pylônes vont être, dans certains cas, plus
esthétiques que les anciens. Donc, il y aurait même dans certains cas des impacts positifs d'après
ce qu'on a pu observer dans les documents déposés par Hydro-Québec.

550 Selon la Fédération, Hydro-Québec a une responsabilité d'effectuer une surveillance
environnementale étroite et c'est ce que l'entreprise, la société d'État, s'est engagée à faire.
Donc, que ce soit au niveau des travaux réalisés par elle-même ou encore par les sous-
contractants. Donc, dans les ententes contractuelles, toutes les exigences environnementales
vont s'y retrouver, ce qui rassure la Fédération. Également, Hydro-Québec s'est engagée à
555 remettre les lieux en état à la fin des travaux, ce qui rassure également la Fédération au niveau
des impacts environnementaux.

M. STÉPHANE FORGET :

560 Pour conclure et résumer un peu notre position, la Fédération rappelle que le projet sera important en matière de retombées économiques, comme nous l'avons mentionné, pour le Québec, certes, mais aussi pour les régions concernées.

565 Selon les chiffres d'Hydro-Québec, et je pense que c'est pertinent de le rappeler, les retombées économiques globales sont de plus de 1,1 milliard, représentant 80 % des investissements prévus, et elles permettront la création de plus de 1 000 emplois en moyenne, à temps plein, au Québec, pendant une période de cinq ans avec une pointe atteignant 1 500 comme nous l'avons mentionné.

570 Au plan technique, bien que nous ne prétendons pas être des experts, le projet de ligne permettra de maintenir la fiabilité et la sécurité du réseau de transport d'électricité et il pourrait réduire les pertes électriques récurrentes sur ce même réseau. Et cela, ça nous semble assez important.

575 Par ailleurs, la Fédération tient à souligner que le projet s'intègre bien à son milieu d'accueil. Avec les consultations et les échanges effectués et la prise en compte des préoccupations de la population locale.

580 Une multitude d'outils et de communication ont été employés afin d'être en mesure de joindre un maximum de personnes qui pouvaient être touchées directement ou indirectement par le projet. Nous saluons ces efforts.

585 Finalement, les mesures préventives adoptées depuis le début du projet, de même que les mesures d'atténuation font en sorte que ce projet nous apparaît exemplaire au plan environnemental. Dans leur ensemble, la majorité des impacts sont de faible, de très faible importance une fois les mesures d'atténuation ou de compensation mises en place.

590 De même, et je le répète, la FCCQ croit qu'il est primordial de se doter d'un portefeuille énergétique pluriel dont évidemment l'énergie électrique prend une grande place. Ainsi, et ça aussi c'est pertinent et important pour les membres de la Fédération, que des infrastructures adéquates pour renforcer la sécurité énergétique du Québec.

595 Pour toutes ces raisons, la Fédération demande au BAPE de recommander au gouvernement d'aller de l'avant avec le *Projet de ligne à 735 kV de Chamouchouane-Bout-de-l'Île* d'Hydro-Québec.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

600 Je vous remercie pour votre mémoire.

LE COMMISSAIRE :

605 Dans votre conclusion, puis vous l'avez abordé un peu plus tôt dans votre mémoire, au niveau de l'acceptabilité sociale du projet, il y a un certain nombre de municipalités qui ont adopté des résolutions qui s'opposaient au projet. Comment vous intégrez ça, vous, dans votre analyse de l'acceptabilité du projet?

M. STÉPHANE FORGET :

610 Bien, évidemment, comme mentionné plus tôt, l'acceptabilité sociale ne veut pas dire unanimité, veut dire, à tout le moins, bien écouter, bien comprendre les enjeux, essayer, dans la mesure du possible, de satisfaire au plus grand ensemble. Et ça, je pense qu'à la lumière de ce qu'on a pu constater, Hydro-Québec a fait de grands efforts.

615 C'est tout le défi aussi entre les intérêts particuliers et les intérêts généraux. Ce n'est jamais simple à concilier. L'enjeu de l'acceptabilité sociale demeure toujours préoccupant, la Fédération l'a répété à plusieurs reprises. On a besoin d'un processus clair, défini, prévisible au Québec pour le développement des projets, ce qui permettrait d'avoir un débat évidemment éclairé et plus large sur le développement des projets. Donc, ça, on espère que les prochains mois, avec l'annonce, 620 du ministre de l'Énergie, d'une nouvelle planification, une nouvelle structure pour l'acceptabilité sociale devrait aider.

625 Mais pour revenir aux enjeux des municipalités, on comprend bien les enjeux qui touchent les collectivités locales. Ce qu'on constate, c'est qu'Hydro-Québec a fait de grands efforts pour essayer de répondre à ces préoccupations-là dans la mesure du possible, mais le défi, puis je pense que c'est un défi que vous connaissez bien et que vous avez au quotidien, comment concilier l'intérêt général et les intérêts particuliers. C'est majeur et je vous lève mon chapeau à cet égard-là.

630

LE PRÉSIDENT :

635 Très bien, merci. Pour revenir, parce que j'ai la pagination de votre mémoire, c'est dans le chapitre 2, vous parlez donc des contrats qui sont donnés par Hydro-Québec. Actuellement, Hydro-Québec a une politique d'octroi de contrats. Vous avez fait allusion, par exemple on sait que pour du déboisement, il va chercher à rapprocher des contrats des communautés qui sont situées le long d'un tracé.

640 Par contre, dans l'ensemble, Hydro a une politique d'octroi de contrats, donc c'est sûr que pour des contrats plus spécialisés, bon, il va aller en appel d'offres. Mais règle générale, à votre avis, est-ce que la façon de faire d'Hydro-Québec actuellement est optimale ou il y aurait des changements à proposer à cet égard-là?

M. DANY LEMIEUX :

645 Bien, Hydro-Québec a l'habitude d'aller en appel d'offres pour ses contrats de façon générale. Donc ça, il n'y a pas de problématique à cet égard-là. Dépendamment des types de travaux à effectuer, ça peut requérir, dans certains cas, de la main-d'œuvre plus spécialisée ou moins spécialisée.

650 Évidemment, dans le cas de travaux plus spécialisés, c'est sûr que c'est peut-être moins à la portée des communautés locales, mais en même temps, il y a quand même des retombées économiques parce que la main-d'œuvre plus spécialisée qui doit venir de l'extérieur va demeurer dans les établissements hôteliers locaux. Donc, il y a quand même des retombées économiques locales à ce niveau-là.

655 Au niveau de scinder des contrats, Hydro-Québec a comme pratique également pour les, peut-être les choses justement moins spécialisées, d'essayer de créer le maximum de concurrence possible et de scinder les contrats en petits bouts pour permettre justement aux communautés locales, aux entrepreneurs locaux, dans certains cas de travaux qui peuvent être qualifiés de moins spécialisés, d'être en mesure d'aller chercher ces contrats-là.

660 Et donc, je n'ai pas perçu ou entendu de problématiques au niveau de l'octroi de contrats chez Hydro-Québec, dans le cas des projets d'importance. Puis il n'y a rien qui a été porté à mon attention à cet égard-là.

665 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

670 **M. STÉPHANE FORGET :**

675 Si je peux me permettre peut-être d'ajouter un petit point? À la Fédération, évidemment, on préconise, on parle de développement économique de façon générale puis on pense que l'approvisionnement en électricité est assez important pour le développement économique du Québec, la qualité de l'approvisionnement aussi, mais on préconise aussi, dans le cas des projets de cette envergure-là, de favoriser, d'essayer de trouver les moyens de favoriser l'économie locale le plus possible.

680 L'exemple que je peux vous donner c'est avec la récente création de la société du Plan Nord, on va mettre en place un bureau de commercialisation, l'objectif étant de permettre à des petits entrepreneurs d'avoir accès aux donneurs d'ouvrage et de trouver un moyen de permettre à des petits entrepreneurs de se regrouper pour pouvoir avoir des retombées des grands projets qui vont se développer au Plan Nord.

685 Donc, je ne dis pas qu'il faut appliquer ça dans le cas du projet, mais ce que je dis c'est, dans la mesure du possible, est-ce que les sociétés d'État, est-ce que le gouvernement peut mettre en place des structures qui vont permettre à des plus petits entrepreneurs de bénéficier de retombées économiques de grands projets d'envergure? Le Bureau de commercialisation est un exemple, la façon qu'on pourrait scinder les contrats en région dans le cas d'Hydro-Québec, en fait, trouvons des moyens efficaces pour qu'il y en ait pour tout le monde dans ces contrats-là.

690 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, Messieurs, nous vous remercions pour votre présentation.

695

M. VITAL DESCHÊNES
M. MARCEL PATIN
M. JEAN-FRANÇOIS AUMONT

700 **LE PRÉSIDENT :**

705 Alors, nous allons maintenant inviter les représentants de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, c'est-à-dire monsieur Vital Deschênes, monsieur Marcel Patin et Jean-François Aumont. Alors, aux fins de la transcription, lorsqu'au début vous allez prendre la parole, donc de vous nommer, ça va permettre à ce moment-là à notre sténotypiste de pouvoir vous distinguer lorsque vous parlez. Alors, à vous la parole.

710 **M. MARCEL PATIN :**

Bonjour. Premièrement, merci de nous écouter. Moi, je suis Marcel Patin, président de la Fédération de l'UPA de Lanaudière. Fédération qui a été fondée en 1929, qui poursuit toujours la même mission : défendre, promouvoir les intérêts professionnels, économiques et sociaux de la profession agricole lanauoise.

715 L'action de l'UPA de Lanaudière s'inscrit au coeur du tissu rural québécois et contribue à façonner le visage de la région à la fois au plan géographique, communautaire et économique.

Elle représente aujourd'hui 2 328 productrices et producteurs agricoles. Elle épouse intégralement le territoire de la région administrative de Lanaudière.

720

L'UPA est une structure démocratique dont la force réside dans la participation des productrices et des producteurs agricoles. Avec l'UPA, les agriculteurs et agricultrices de Lanaudière, de même que les producteurs forestiers, se sont donné un outil qui leur permet de maîtriser leur destin. Ils sont fiers de travailler collectivement à la noble tâche de cultiver et de nourrir le Québec, tout en contribuant significativement à son développement durable.

725

L'UPA, ça comprend les syndicats locaux qui sont tous affiliés à la Fédération, qui regroupent des producteurs en fonction de leur situation géographique. Ils forment un lieu de concertation de structures générales et spécialisées de l'Union des producteurs agricoles. En effet, les administrateurs des syndicats spécialisés par production – quand on dit « spécialisés », on dit, tu sais, tu as des producteurs de lait, tu as des producteurs de grande culture, tu as des producteurs de céréales, tu as des producteurs de porcs, et c'est ça une spécialité en agricole – qui résident sur le territoire, sont aussi administrateurs du syndicat local à titre de représentants de leur spécialité. Les syndicats locaux ont pour but de promouvoir, de défendre, ainsi que de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de leurs membres.

730

735

Le présent Projet de la ligne 735 kV touche trois syndicats locaux : il s'agit de l'UPA du Nord dans la MRC de la Matawinie; il s'agit de l'UPA de l'Achigan-Montcalm dans la MRC de Montcalm; et celui de l'Assomption-Les Moulins dans les MRC l'Assomption et Les Moulins.

740

Le syndicat L'Assomption-Les Moulins couvre les deux MRC du sud de la région, lesquelles font partie de la CMM, la Communauté métropolitaine de Montréal. On trouve dans ce secteur une agriculture périurbaine avec des enjeux propres, notamment le respect de l'intégrité du territoire agricole dans un contexte de pression démographique importante.

745

Parmi les multiples enjeux de ce secteur, notons d'ailleurs l'objectif du PMAD, le Plan d'aménagement et de développement visant à augmenter de 6 % la superficie des terres cultivées, notamment par la récupération des terres en friche.

750

La MRC Montcalm est confrontée, elle aussi, à l'enjeu d'un développement résidentiel, sans véritablement de noyau urbain et aux frais de la zone agricole permanente.

755

Dans la MRC Matawinie, on subit sensiblement les mêmes contraintes avec l'implantation de lieux de villégiatures disparates à l'extérieur des périmètres urbains. Bien que la Matawinie apparaisse comme un grand territoire, rappelons que seulement 6,4 % du territoire est zoné agricole.

760 Le territoire de ces trois syndicats présente une activité agricole dynamique. Les producteurs agricoles sont des gestionnaires d'entreprises, générant une activité économique majeure.

Et je laisse la parole à mon ami Vital.

M. VITAL DESCHÊNES :

765 Vital Deschênes, producteur acéricole, président du syndicat du Nord qui est le syndicat de la Matawinie.

770 Envers le rôle de la FUPAL et des syndicats locaux en aménagement du territoire, bien envers des institutions provinciales telles qu'Hydro-Québec, mais devant un projet majeur d'une institution gouvernementale, la Fédération régionale et les syndicats affiliés sont interpellés au tout début.

775 Envers la CPTAQ, considérant que le nouveau tracé de la ligne ainsi que le poste Judith-Jasmin se trouvent en zone agricole permanente, le promoteur devra recevoir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Avec l'avis des syndicats locaux concernés, la FUPAL intervient officiellement dans le processus en émettant sa recommandation à la CPTAQ en vertu de la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

780 Dans tous les cas, un demandeur doit prouver à la CPTAQ qu'il n'a pu éviter d'empiéter en zone agricole et qu'il le fait avec le moins d'impacts possible.

785 Envers les instances municipales, enfin, les syndicats locaux ont un rôle de représentation de l'agriculture au niveau de leur MRC. Ces dernières années, à travers des démarches menant à l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole, toutes les MRC sont appelées à un exercice unique de concertation et de planification, de concert avec les intervenants du milieu, notamment avec le monde agricole.

790 À cet effet, les syndicats locaux et la FUPAL donnent leur avis sur les schémas d'aménagement et, plus précisément, sur les usages permis en zone agricole. L'avenir de l'agriculture et de la foresterie dans l'économie globale de leur territoire est un enjeu.

M. MARCEL PATIN :

795 Nous présentons ici notre position de manière conjointe avec les syndicats locaux dont le territoire est concerné par le projet.

800 Premièrement, nous sommes contre le projet, car il apporte trop de contraintes à l'agriculture. De plus, nous tenons à attirer votre attention sur le processus de consultation qui fait en sorte que c'est très difficile de bien cerner les impacts de l'agriculture au moment où on est consultés. Certains aspects du projet, comme par exemple le poste Judith-Jasmin qui arrive pas mal sur le tard et comme, tant qu'à y être, est sur une superficie plus grande que les besoins, en plus, nous force à nous questionner sur la justification réelle d'un tel projet.

805 En conséquence, dans le but de protéger l'agriculture dans son ensemble, c'est pourquoi la Fédération de l'UPA de Lanaudière s'oppose au présent projet de la ligne 735 kV dans Lanaudière.

810 **M. VITAL DESCHÊNES :**

815 La démarche de consultation et la justification du projet. Bien, nous apprécions tout d'abord d'avoir fait partie des premiers intervenants à être consultés. Depuis octobre 2010, Hydro-Québec a eu des échanges avec la FUPAL concernant le *Projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île*. Dès lors, différents tracés étaient proposés, des scénarios de 10 km de large. On peut difficilement, on peut facilement en déduire que l'information alors fournie rendait difficile une véritable analyse de l'impact du projet sur le milieu et sur les activités agricoles.

820 Pour preuve, soulignons que le présent tracé proposé ne fait pas partie des propositions qui nous avaient été soumises au départ. Donc, quatre ans plus tard, on arrive avec un nouveau tracé.

825 D'autre part, comme la MAPAQ, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, nous relevons le fait que la nouvelle variante Judith-Jasmin n'a pas été soumise à aucune consultation, comme c'est le cas habituellement avant le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement. Comment expliquer que cette nouvelle composante soi-disant nécessaire vienne apparaître de nulle part, cinq ans après?

830 D'une superficie envisagée de 42 hectares, située en pleine zone agricole, ce nouveau poste, variante portée à notre connaissance pour la toute première fois en juillet 2014, nous interpelle grandement sur la nécessité de l'orientation réelle du Projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île.

835 Prenant en compte l'évolution du projet au fil des consultations jusqu'à présent et considérant les méthodes de consultation utilisées pouvant semer le doute et, finalement, tenant compte du niveau d'analyse de toutes les technologies disponibles en 2014, la démonstration que ce projet de ligne soit essentiel nous apparaît fort questionnable.

840 De surcroît, pourquoi ce projet de poste doit-il obligatoirement se situer en zone agricole alors qu'il y a des centaines d'hectares déjà disponibles en zone blanche à proximité? On veut prendre 42 hectares de zone agricole, on va créer des bouts de terre qui vont être livrés à la spéculation quand tout le tour de cette zone agricole là, il y a du blanc. Il y a de la zone blanche à profusion.

845 De plus, la configuration du poste vient créer des bouts de terre – je vous l'ai dit – et ça amène un problème au niveau d'un milieu qui est déjà fortement urbanisé ou en voie de l'être.

850 Le territoire agricole constitue le coffre à outils des producteurs agricoles; amputer ce territoire devrait donc enlever ce coffre à outils. Nous espérons qu'en 2014, nous ayons en main toutes les technologies pour éviter une ligne 735 supplémentaire. On a entendu des gens tantôt parler d'utiliser des anciens corridors ou de changer des vocations de corridors qui sont à 300 000 à 700 000 où on peut quadrupler la capacité de la ligne et ainsi de suite. Donc, il y a sûrement moyen de faire ça.

855 **M. MARCEL PATIN :**

860 Des impacts majeurs sur les activités agricoles. Trois entreprises laitières subiraient directement les impacts d'un nouveau pylône sur leur propriété, de même que sept centres équestres. De plus, plusieurs autres bâtiments d'élevage, soit dans le porc ou dans le bovin à proximité de 500 mètres seraient soumis à l'augmentation des champs électromagnétiques, lesquels risquent d'augmenter les tensions de sol via le réseau de distribution en conséquence, ce qu'on appelle les problèmes de tensions parasites.

865 Comme présenté par le MAPAQ en première partie d'audience du BAPE, on peut répertorier des cas d'introduction de champs magnétiques entre les lignes de transport et les lignes de distribution quand celles-ci se longent parallèlement sur plus d'un kilomètre. Selon la qualité des mises en terre des lignes et suivant la résistance du sol, selon sa nature, le courant se disperserait alors comme une tache d'huile.

870 On peut facilement comprendre que les tensions parasites sont de véritables cauchemars pour les producteurs qui sont aux prises avec de tels phénomènes. Les tensions parasites s'expliquent par une différence de potentiel, un voltage, une tension électrique qui passe alors directement dans les animaux.

875 Par exemple, pour un producteur de lait, la situation peut occasionner pour son troupeau de nombreux problèmes qui sont très difficiles à régler.

Il est bien connu qu'un certain pourcentage des cas de tensions parasites provient du réseau d'Hydro-Québec. Les phénomènes indésirables de ces cas apparaissent très longs et fort ardu à résoudre.

880

Ainsi, après d'importants investissements en temps et énergie et en équipement pour contrer la problématique électrique, certains producteurs doivent attendre longuement des avis d'experts pour confirmer que leurs questions et leurs appareils de production ne sont nullement en cause. Nous avons l'exemple concret d'une entreprise endurent ce genre d'inconvénients de ces problèmes depuis plus de cinq ans déjà.

885

Venir ajouter une nouvelle ligne ne viendrait sûrement pas aider à cette problématique bien connue. Un producteur travaillant déjà avec tous les risques impondérables de la nature n'a sûrement pas besoin de risques additionnels, surtout quand il s'agit de risques connus, prévisibles et inévitables.

890

Au niveau des productions végétales, c'est sûr que ça occasionne des pertes directes de revenu puisque les superficies, il y a des superficies qui sont retirées, et ça occasionne la compaction du sol. Devoir contourner les pylônes avec les machineries, c'est un risque de collision. Adapter son outillage en conséquence pour l'irrigation; des dommages au réseau de drainage souterrain puis donner un droit de passage à autrui sur sa propriété.

895

M. VITAL DESCHÊNES :

Agrotourisme et activités à valeur ajoutée. Bon, la plus récente variante du projet de ligne électrique de 735 kV se trouve en bonne partie dans un milieu agricole dynamique où on trouve des productions agricoles à forte teneur de valeur ajoutée.

900

Donc, l'agrotourisme en question et on va parler un peu des érablières. Toutes les variantes de tracés développés jusqu'à présent par Hydro-Québec traversent des érablières exploitées ou potentiellement exploitable. Pour vous donner un exemple, quand ils passent avec un corridor de presque 300 pieds dans une érablière, sur sa longueur, on peut facilement compter un 2 000 entailles de perdues. Si on calcule une moyenne de 4 livres à l'entaille à 2,90 \$ la livre, c'est 24 000 \$ par année qu'on va perdre dans cette érablière-là, année après année, à vie. Donc, c'est une production que le producteur vient de perdre puis qu'il ne récupèrera jamais. Surtout qu'astheure, le droit de produire est attaché à la terre. Donc, si tu le perds là, tu ne l'as plus.

905

910

Amputer des superficies sous contingentement, ça contribue donc à diminuer le potentiel économique de la région. Les érablières sont une richesse du Québec et elles doivent être protégées. On estime à 500 hectares les superficies forestières qui seraient détruites

915

Donc, on sait aujourd'hui que de plus en plus, en forêt, on fait là aussi de la cueillette de champignons, de la coupe de bois qui est valorisée et ainsi de suite.

920 Enfin, en plus d'être des filtres naturels, les arbres sont essentiels dans la lutte aux changements climatiques puisqu'ils contribuent à réduire les gaz à effet de serre. Nous croyons que le Québec se doit d'être cohérent avec sa vision dans ce domaine, tant avec ses forêts publiques qu'avec ses forêts privées.

925 **M. MARCEL PATIN :**

En conclusion. Comme nous avons pu le démontrer, le territoire agricole est le coffre à outils des producteurs agricoles. Ce projet s'avère, selon nous, un empiètement injustifié sur le territoire agricole. La démarche de consultation du milieu depuis cinq ans nous interpelle grandement sur le besoin et les orientations réels d'Hydro-Québec quant à ce projet.

930 L'Union des producteurs agricoles se doit d'être le gardien des terres agricoles, un patrimoine collectif précieux qui doit être protégé. Rappelons-le : à peine 2 % de la superficie totale du Québec est propice à l'agriculture. Comme société québécoise, nous ne devons pas permettre l'aménagement d'une autoroute de lignes électriques dans notre zone agricole permanente. L'État québécois ne devrait-il pas plutôt travailler à optimiser l'efficacité énergétique et à investir en de nouvelles technologies plus vertes?

940 Le présent projet aura des impacts majeurs sur l'agriculture. Nous avons présenté plus tôt les répercussions importantes que ce projet engendrerait sur les productions animales et végétales, aux érablières, à la foresterie, au potentiel agrotouristique ainsi que sur les nombreuses activités agricoles à valeur ajoutée. Il nous apparaît donc impossible de justifier de tels dommages et inconvénients aux activités agricoles par l'installation de nouvelles infrastructures de ce genre.

945 Là, j'ai un petit commentaire. Aurait-on pu faire sans le projet et du coup éviter la zone agricole avec tous les impacts que ça occasionne? En tout cas, on n'est pas convaincu de la réponse.

950 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

955 Merci, Messieurs. En page 4 de votre mémoire, vous parlez de la CPTAQ, notamment avec l'avis des syndicats locaux concernés. Donc, lorsqu'il y a un projet donc qui touche la zone agricole, les syndicats, donc les fédérations sont appelées à se prononcer sur le dossier. Un avis

qui est formulé, par exemple par la FUPAL, qu'est-ce que ça contient et ça porte sur quoi? Si vous êtes capable de le résumer.

960 **M. MARCEL PATIN :**

Bien, nous, on agit sur l'orientation préliminaire. On émet un commentaire puis quand c'est bien sérieux on demande une audience. On émet, ce n'est pas l'UPA qui a un pouvoir décisionnel.

965 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, on comprend ça.

970 **M. MARCEL PATIN :**

Mais elle a un pouvoir de conseiller.

LE PRÉSIDENT :

975 Mais quand vous intervenez, disons, vous demandez une audience, habituellement, les points que vous abordez dans vos avis couvrent quel sujet? Est-ce que ça couvre, par exemple, les aspects... bon, on peut imaginer les pylônes qui empiètent sur la zone agricole? C'est quels aspects qui sont traités habituellement dans un dossier comme ça?

980 **M. MARCEL PATIN :**

985 Bien, voyez-vous, on regarde souvent que ça ait un impact le moins – comment est-ce qu'on dit ça – le moins aggravant possible pour la zone agricole. Si on est en sol classé 2 versus du sol classé 7, bien c'est sûr qu'on essaye de défendre le plus possible le sol classé 2. Ça, plus le numéro est petit, plus le sol est de qualité. Ça fait que c'est sûr qu'on essaye.

990 On essaye de protéger la matière première, autant que possible, qu'il y ait le moins de dégâts possible à la matière première. On sait qu'il y a un vieux proverbe qui dit qu'on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs, mais tu sais, tant qu'à... essayer de minimiser les impacts au niveau agricole. C'est ça, le pouvoir qu'on a.

LE PRÉSIDENT :

995 Une dernière petite sous-question. Là, vous avez fait allusion, bien entendu, au sol agricole. Par rapport aux bâtiments de ferme, est-ce que vous intervenez aussi si vous pensez, par

exemple, que la ligne est trop proche d'un bâtiment de ferme? Est-ce que c'est des aspects que vous couvrez?

M. MARCEL PATIN :

1000

C'est sûr qu'on intervient. C'est sûr qu'on intervient dans l'orientation préliminaire, on émet des commentaires. Puis à chaque fois qu'on est près des bâtiments de ferme, c'est toujours le problème des tensions parasites. On peut bien dire : oui, il y en a; non, il n'y en a pas, non il n'y en a pas, non, il y en a. Quand il y a une ligne qui passe près des bâtiments, la tolérance zéro, elle n'existe plus; vous savez, c'est sûr qu'il y a un risque. Ça, et on essaye d'argumenter tant qu'on peut.

1005

LE PRÉSIDENT :

1010

Donc, auprès de la CPTAQ?

M. MARCEL PATIN :

1015

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Monsieur Paquin?

1020

LE COMMISSAIRE :

À quelques endroits dans votre mémoire, vous faites allusion à des enjeux quand il y a une ligne qui passe sur les terres agricoles. Certains de ces enjeux-là sont couverts par l'entente UPA-Hydro-Québec. Je voulais savoir si selon vous cette entente-là était adéquate? Est-ce qu'elle devrait être renforcée? Est-ce qu'elle est applicable? Donc, avoir un peu votre point de vue là-dessus.

1025

M. MARCEL PATIN :

Adéquate, je ne sais pas qu'est-ce qu'on peut dire par adéquate, là. C'est une entente. Il y a eu des négociations en cours, c'est sûr. Peut-être qu'elle pourrait être améliorée, mais elle l'a été améliorée dernièrement, là, il y a eu des modifications à l'entente. Oui, c'est tout ce que je peux vous répondre. Elle n'est pas parfaite, mais la perfection, elle n'existe pas. Il y a certains points qui auraient peut-être dû être apportés dans l'entente, mais qui ne l'ont pas été encore.

1035

LE COMMISSAIRE :

Mais en d'autres mots, est-ce qu'elle est suffisante pour protéger le territoire agricole dans la mesure où une ligne doit passer sur une terre agricole?

1040

M. MARCEL PATIN :

L'entente UPA-Hydro-Québec ne protège pas le territoire agricole d'aucune façon. L'entente UPA-Hydro-Québec intervient pour indemniser les producteurs. S'il faut qu'il y ait une entente qu'ils passent à tel endroit, bien là, il faut avoir des compensations en conséquence. Mais l'entente UPA-Hydro-Québec ne dit jamais non à Hydro-Québec. Elle dit : « Oui, vous pouvez passer, mais à telles, telles, telles, telles conditions. » Ça, c'est l'entente provinciale.

1045

C'est nous, au niveau de la CPTAQ, puis au niveau de nos instances que quand on trouve que ce n'est pas correct, on agit.

1050

LE PRÉSIDENT :

Vous intervenez auprès de la CPTAQ. Alors, je vous remercie pour votre présentation.

1055

M. ÉRIC TÉTREAULT

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous allons maintenant inviter, monsieur Éric Tétreault, des Manufacturiers et exportateurs du Québec. Bonjour, Monsieur Tétreault. Alors, à vous la parole.

1060

M. ÉRIC TÉTREAULT :

Merci bien. Manufacturiers et exportateurs du Québec est l'un des quatre grands organismes au Québec qui représente les gens d'affaires dans le cas des manufacturiers exportateurs du Québec. Nous représentons plus spécifiquement l'industrie, c'est-à-dire de la petite PME jusqu'à la grande entreprise. Nous avons près de 400 membres.

1065

1070

Et donc, à titre de représentant majeur de l'industrie, ce que nous disons aujourd'hui c'est que l'industrie a besoin de sources fiables et disponibles dans l'énergie et c'est pourquoi nous appuyons le projet d'Hydro-Québec.

1075

1080 Nous l'appuyons parce que d'abord, les enjeux énergétiques, comme je viens de le dire, sont des enjeux industriels majeurs pour nos membres. 33 % de l'hydroélectricité au Québec est consommée par les grands consommateurs industriels, c'est le tiers. C'est un atout extraordinaire pour le Québec dont nous ne saurons nous passer dans les années à venir.

Et nous disons également que sans Hydro-Québec, le tissu industriel du Québec ne serait pas le même aujourd'hui. Il faut conserver nos atouts économiques, aujourd'hui plus que jamais. C'est un impératif pour nous et pour nos membres.

1085 Nous jugeons que le projet de ligne est nécessaire sur les plans techniques et opérationnels, puisqu'il consiste à augmenter le réseau hydroélectrique de nouvelles capacités de transport d'énergie, accroître la fiabilité globale au bénéfice de la qualité de l'alimentation. Donc, la nécessité d'éliminer un effet d'entonnoir au niveau de la Chamouchouane, un effet qui pénalise évidemment le transit optimal de la production d'électricité dans l'ensemble du réseau. Il y a une
1090 nécessité donc, comprendre par là qu'il y a une nécessité d'intégrer de manière optimale les projets de la Romaine, des parcs éoliens, le 3 500 MW, et de façon générale, il y a trois lignes au nord, il y en a deux au sud. Et donc pour nous, ça en prend une de plus.

1095 La nécessité de répondre, dans la perspective d'une meilleure planification, à l'évolution du réseau avec les variations prévues de la demande résidentielle et industrielle. Ça, c'est très important. Nos industriels nous disent de plus en plus que le facteur le plus important dans les prochaines années c'est la prévisibilité en source d'énergie, que ce soit l'énergie par hydrocarbure, le gaz, le pétrole ou que ce soit l'énergie par hydroélectricité, il faut savoir mieux gérer dans les années à venir.

1100 Donc, mieux gérer ces variations-là de tension, les fréquences trop importantes sur certaines parties du réseau. Respecter également certaines limites de la charge qui répond aux besoins d'alimentation, en respectant les exigences de la Northeast Power Coordination Council, bien sûr. Nécessité de gérer les risques conséquents à certains événements tels que la perte de
1105 ligne ou encore leurs arrêts récurrents dus aux activités de maintenance, et enfin, renouveler le capital physique et technique d'Hydro-Québec dans un contexte d'équipements qui forcément vieillissent avec le temps.

1110 Donc, nécessité au plan technique et opérationnel. Nécessaire également sur le plan de la gestion des risques. Pour nous, ça doit être maximal, je ne reviendrai pas là-dessus. C'est écrit noir sur blanc dans notre mémoire que je ne relirai pas cet après-midi. Il ne s'agit pas nécessairement en soi d'augmenter la production au Québec, pour nous, mais augmenter la fiabilité du réseau.

1115 Nous jugeons également que le projet de ligne est optimal comparativement à la compensation série; hautement stratégique pour ce qui est de gérer les enjeux énergétiques au Québec.

1120 Et parlons de l'économie Québécoise en général, puisque le Québec, comme vous le savez, a besoin de projets structurants actuellement. Ce n'est pas comme s'il y en avait une tonne. La croissance économique est lente, les retombées directes et indirectes du projet sont très importantes. Il faut ajouter également des retombées favorables pour les économies régionales.

1125 Il faut également, je dirais, valoriser l'avantage hydroélectrique du Québec. Nous sommes des champions mondiaux en la matière. Et, finalement, l'hydroélectricité doit rester un levier de développement industriel. Il y a des signes de reprise actuellement du côté manufacturier avec un dollar à la baisse, dollar canadien qui favorise nos exportations vers les États-Unis et le reste du monde.

1130 On est toutefois, je vous dirais, malgré ces avantages indéniables pour l'exportation et l'industrie dans les prochaines années, en situation où la compétitivité des industries demeure très sensible à la disponibilité de l'intrant énergétique; il faut disposer des bonnes infrastructures avant d'attirer les investisseurs, ça fait partie des avantages concurrentiels les plus importants pour le Québec. Il faut donc soutenir les ambitions économiques du Québec et l'hydroélectricité, comme on le sait, peut être exportée.

1140 En résumé donc, retombées économiques de plus d'un milliard de dollars, 1 000 emplois à temps plein avec 1 500 emplois en période de pointe plus des emplois permanents ensuite. Fiabilité et sécurité au cœur des enjeux pour l'industrie et notamment la grande industrie qui consomme le tiers de l'hydroélectricité au Québec. Désengorgement nécessaire du réseau. Pas d'impact majeur à notre point de vue sur la faune et la flore. Pas d'impact négatif majeur non plus sur le paysage, puis dans certains cas même de plus beaux paysages que d'anciens, que les anciens.

1145 Hydro-Québec, qui nous apparaît, après une analyse sérieuse, soucieuse des exigences environnementales et des principes d'acceptabilité sociale, avec déjà des modifications qui ont touché 15 % du projet initialement proposé et, évidemment, une maximisation des retombées locales, nous savons qu'Hydro-Québec le fera.

1150 Pour toutes ces raisons, nous soutenons ce projet. Nous recommandons au BAPE d'aller de l'avant avec ce projet et de donner donc une réponse positive.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

1160 Nous vous remercions pour votre présentation. À la page 4 de votre mémoire, vous mentionnez que sur le plan économique, la valeur du projet doit être estimée en ajoutant aux coûts directs du projet, des retombées économiques, notamment en termes de création d'emplois et d'activités connexes associées à la construction du projet.

1165 On a entendu différents points de vue sur ce type de question là, qu'on peut rattacher ça à l'internalisation des externalités. Donc, on peut avoir des externalités positives ou des externalités négatives. Donc, on entend beaucoup de choses à cet égard-là. Vous, de votre côté, comment vous percevez ça, la prise en compte des externalités qu'on peut appeler positives, mais également des externalités négatives? Donc, qu'on pourrait appeler des coûts indirects ou induits ou les avantages indirects ou induits d'un projet?

1170 **M. ÉRIC TÉTREAULT :**

Oui. Bien, je veux être sûr de saisir votre question.

LE PRÉSIDENT :

1175 Je vais la reprendre un peu. C'est qu'on peut voir que dans le projet, par exemple, on va estimer la valeur économique directe, c'est-à-dire l'investissement 1,35 milliard, 1,1 milliard de retombées économiques directes, création d'emplois. On peut dire : bien, ça vaut combien? Par exemple, une personne qui est sur le chômage, qui se retrouve un emploi, au-delà du salaire qu'elle va recevoir, c'est quoi la valeur ajoutée de permettre à quelqu'un de travailler?

1180 Mais en corolaire, on peut avoir aussi des externalités négatives, comme par exemple quelqu'un qui va avoir une dégradation de la qualité de vie à proximité du passage de la ligne. Donc, on parle des externalités positives et négatives.

1185 **M. ÉRIC TÉTREAULT :**

Oui, oui, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

1190 Comment, d'après vous, on peut être capables de prendre ça en compte?

1195 **M. ÉRIC TÉTREAULT :**

Vous n'aimerez peut-être ma réponse : ça dépend des experts à qui vous allez adresser la question. Dans notre cas, le solde est carrément positif, évidemment, en autant qu'Hydro-Québec respecte le principe de la maximisation des retombées régionales. Pour nous, c'est là que ça se joue.

1200 On sait tous qu'il y a un principe d'appel d'offres qu'Hydro-Québec va respecter, mais il y a certainement moyen à travers et en tout respect du processus d'appel d'offres de valoriser davantage l'emploi local. Mais pour nous, c'est là que ça se joue, si on est pour avoir un solde positif.

1205 Là-dessus, évidemment, il faut être conscient qu'il n'y a pas d'étude exhaustive qui existe. Il faudra suivre les règles de la part d'Hydro-Québec, mais dans le questionnement qu'on a eu face à la société d'État, c'est une des questions importantes que nous avons posées, ça.

1210 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, je vous remercie. Alors, nous vous remercions pour votre présentation.

1215 **M. ÉRIC TÉTREAULT :**

Peut-être juste ajouter, puisqu'on est à Terrebonne et on est ici. Nous n'avons pas de réserve face au projet, mais nous aimerions peut-être qu'Hydro-Québec s'engage à démanteler les équipements dont elle n'aura plus besoin. Pour avoir œuvré au niveau municipal, je pense que ça serait peut-être une chose importante qu'Hydro-Québec, lorsqu'elle n'utilise plus certains équipements qui sont rendus caduques, grâce à la nouvelle ligne, qu'elle puisse s'engager, au moins à terme, si ce n'est pas immédiatement, qu'elle puisse s'engager à terme de faire disparaître du paysage ces équipements dont on n'aura plus besoin.

1220 Ça nous apparaît important. Nous ne l'avons pas mentionné dans le mémoire, mais après mûre réflexion, c'est une recommandation que nous ferons directement à Hydro-Québec.

1225 **LE PRÉSIDENT :**

1230 C'est noté. On vous remercie.

M. ÉRIC TÉTREAULT :

Merci.

1235

M. JEAN-MARC ROBITAILLE
M. DANIEL SAURIOL
M. MARC LÉGER

1240

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter la Ville de Terrebonne, monsieur Jean-Marc Robitaille, maire, monsieur Daniel Sauriol, qui est le directeur général, et monsieur Marc Léger. Alors, Messieurs, bonjour et à vous la parole.

1245

M. JEAN-MARC ROBITAILLE :

1250

Bonjour, Monsieur le commissaire. Dans un premier temps, vous me permettrez de vous saluer, Monsieur le président ainsi que monsieur le commissaire, de l'opportunité qui nous est offerte cet après-midi de pouvoir nous exprimer sur le projet de la ligne de 735 kV de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île et de vous faire part de nos attentes.

1255

Aujourd'hui, je suis accompagné de monsieur Daniel Sauriol, ici à ma droite, qui agit à titre de directeur général adjoint de la ville de Terrebonne, et à ma gauche de monsieur Marc Léger, chef de service Développement durable et environnement à la Direction de l'urbanisme durable, anciennement du ministère de l'Environnement du Québec.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1260

Alors, je vous remercie, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, de votre attention et nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

1265

Alors, je vous remercie pour votre présentation. Justement, en lien avec les trois points que vous avez énoncés dans votre conclusion, à ce stade-ci est-ce que vous en avez discuté avec Hydro-Québec?

M. JEAN-MARC ROBITAILLE :

1270

Il y a eu des discussions, à mon souvenir, et là je vais être quand même prudent. Il y a eu des discussions avec Hydro-Québec, mais le dossier sur toute la question des compensations pour les pertes de boisés, parce que vous voyez où est-ce qu'est l'enjeu. Nous, on nous exige d'avoir un couvert boisé, un pourcentage de notre territoire en boisé, on met des efforts

1275 incroyables, on investit des sommes incroyables, distribution d'arbres, reboisement, et un projet comme celui-là, qui vient nous enlever 16, 17 hectares, vient tout annuler les efforts qu'on fait.

1280 Alors, ça a fait l'objet d'une discussion au Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal. Il y a eu des rencontres, malheureusement une des rencontres où on abordait le sujet, j'étais absent, mais c'est sûr que c'est un élément, un enjeu qui interpelle non seulement la Ville de Terrebonne, mais l'ensemble de la Communauté métropolitaine de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

1285 Et du côté du démantèlement souhaité du circuit 7017, donc c'est près de 20 km, Hydro veut maintenir ça, en avez-vous discuté plus en détail avec eux?

M. JEAN-MARC ROBITAILLE :

1290 Oui. Monsieur Sauriol?

M. DANIEL SAURIOL :

1295 Daniel Sauriol, directeur général adjoint. Alors, effectivement, lors des rencontres techniques avec Hydro-Québec, il a été question de ces éléments-là de démanteler les pylônes existants qui, dans le fond, ne servent plus à rien. Ce qu'on nous a répondu c'est que ce n'était pas dans le projet. Ce qu'on prévoyait, c'est de désactiver le courant dans les lignes, mais de laisser ces pylônes-là à cet endroit-là, que ça ne faisait pas partie du projet. Ça a été la réponse d'Hydro-Québec dans deux rencontres.

1300 **LE PRÉSIDENT :**

1305 O.K. Donc, ils vous ont simplement répondu ça. Parce que je revenais sur ce point-là, parce que pas tellement de chez moi, je demeure dans Pointe-Sainte-Foy, pas tellement loin, si je ne me trompe pas, il y a une vieille ligne d'Hydro-Québec qui est là depuis peut-être 25 ans... bien, elle est là depuis longtemps, mais je pense qu'elle n'est plus utilisée directement en temps normal, elle est entretenue par Hydro-Québec. Donc, elle est dans le paysage. C'est pour ça que je vous posais la question pour savoir quelle était la réceptivité d'Hydro-Québec à éventuellement démanteler ce circuit-là, c'est pour ça que j'avais la question en tête.

1310 **M. DANIEL SAURIOL :**

Ce n'était pas très réceptif et c'est souvent... souvent, dans les projets on internalise les coûts de construction, mais on n'internalise pas la fin de vie des projets. Ça, ça en est un

1315 exemple, puis je peux vous donner des exemples pour MTQ où c'est la même chose avec des anciennes bretelles d'autoroute.

Alors, souvent dans les municipalités on est confrontés à ces choses-là. Puis autant Hydro-Québec semble préoccupée par la gestion du paysage lors de l'implantation des lignes, mais lorsqu'on parle d'impacts sur le paysage des pylônes existants, c'est une fin de non-recevoir.

1320

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Paquin?

1325

LE COMMISSAIRE :

Toujours dans la même veine, sur les lignes désaffectées. Le fait d'enlever, de reprendre la maîtrise des emprises, est-ce que vous ne vous attendez pas à ce que les citoyens s'y opposent dans la mesure où là ils ont une ligne, ils sont habitués. J'ai vu dans le mémoire que vous vouliez faire des corridors multifonctionnels avec possiblement même des corridors de déplacement de transport en commun, d'activités récréotouristiques et tout ça.

1330

Est-ce que vous ne vous attendez pas à ce qu'il y ait une réaction des gens d'avoir plus de passages dans leur cour si vous faites...

1335

M. JEAN-MARC ROBITAILLE :

Bien, c'est parce que vous avez deux effets. Celui dans le Carrefour des fleurs est positif, elle disparaît. Ils vont la démanteler. Alors, à ce moment-là, le fait de redonner aux citoyens cette partie de territoire avec des sentiers piétonniers qui vont faire le lien avec ce qu'on appelle le Projet du ruisseau de feu, qui est un des plus grands projets de renaturalisation dans la région du Grand Montréal, alors, ça, ça a un effet dit positif.

1340

Maintenant, il y a toujours le phénomène de l'autre qui va remplacer celle-là. Oui, ça, je pense qu'ils ont fait des efforts au niveau de l'esthétique, de l'emplacement. Malgré tout ça, ça, c'est comme... le fait qui en disparaisse une, ça, ça ne cause jamais de problème. Le fait qu'il en apparaisse une, ça, ça finit toujours par créer peut-être un certain problème. Parce que pour les gens qui n'étaient pas habitués à la nouvelle ligne en tant que telle, de voir une nouvelle ligne apparaître, on ne peut pas dire que ça saute de joie.

1345

Est-ce qu'on a vu des manifestations significatives que ce soit lors des assemblées du Conseil? À ma connaissance, pas vraiment, non. Vraiment pas. Et de la façon qu'elle est positionnée, elle ne semble pas créer de réaction dite « pas dans ma cour ».

1350

1355 Maintenant, est-ce que les gens sautent de joie? Non, mais par contre de la façon dont elle va être aménagée, où elle va être aménagée avec l'esthétique, elle ne semble pas créer non plus de ressac systématique. Pour ceux, celle qui va disparaître, celle du Carrefour des fleurs, bien celle-là, c'est juste une bonne nouvelle pour les gens.

1360 **M. DANIEL SAURIOL :**

Si vous me permettez d'ajouter aussi, par rapport à la 7017. Premièrement, il faut voir l'emprise. L'emprise est très importante, là. Alors, on ne parle pas de sentier dans la cour des gens, on parle d'une emprise qui a plus de 100 mètres de large. Alors, il est possible de faire autre chose. Et déjà, il y a des infrastructures de parc sous ces lignes-là, et déjà, dans les approches que la Ville favorise dans le cadre de ses projets de développement, on aménage déjà des sentiers ou des passages piétons sous ces lignes-là.

1365 Alors, c'est simplement une question de ne pas laisser là des cadavres métalliques. Mais sur l'utilisation, c'est déjà le cas, on utilise déjà ces emprises-là.

1370

LE COMMISSAIRE :

Au niveau justement du passage de la ligne, les citoyens qui sont venus hier de la ville de Terrebonne ont proposé que la ligne pourrait... qu'ils avaient suggéré à Hydro-Québec de faire passer la ligne plutôt en zone industrielle à l'est du Carrefour des fleurs. Est-ce que c'est quelque chose qui est, selon vous... est-ce qu'il y a de l'espace pour passer une ligne dans ce coin-là?

1375

M. DANIEL SAURIOL :

1380 Carrefour des fleurs, donc à l'est, ça ne serait pas en zone industrielle à Terrebonne. Ça serait dans une autre municipalité. Il faudrait voir avec Charlemagne ou l'Assomption, la MRC L'Assomption qu'est-ce qui en est. Sur le territoire de Terrebonne, il n'y a pas de zone industrielle à l'est.

1385

LE PRÉSIDENT :

Donc, Messieurs, nous vous remercions pour votre présentation.

M. JEAN-MARC ROBITAILLE :

1390

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1395

Alors, nous allons faire une pause de 20 minutes. Il est très exactement... bon, assumons qu'il est 15 h, nous allons reprendre à 15 h 20 avec la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02 et qui seront en lien téléphonique avec nous.

1400

Alors, nous reprenons à 15 h 20.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1405

1410

1415

1420

1425

1430

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. DANIEL TREMBLAY**

1435

LE PRÉSIDENT :

1440

Alors, nous allons continuer la séance. Alors, tel qu'indiqué tout à l'heure, nous avons monsieur Daniel Tremblay de la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02 qui est en ligne. Bonjour, Monsieur Tremblay, est-ce que vous êtes là?

M. DANIEL TREMBLAY :

1445

Oui, je suis là. Oui, je suis présent.

LE PRÉSIDENT :

1450

Alors, je vais vous laisser la parole. Donc, seulement vous indiquer, comme pour tous les participants, nous demandons aux gens de présenter leur mémoire à l'intérieur de 15 minutes. Alors, sans plus tarder, je vous donne la parole.

M. DANIEL TREMBLAY :

1455

O.K. Merci beaucoup. Premièrement, en premier lieu, je tiens à remercier les commissaires des audiences du BAPE que je puisse prendre la parole 5-10 minutes. Moi, je représente, je suis directeur régional de l'Association des camionneurs en vrac de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Je représente plus de 330 camionneurs.

1460

Dans le présent mémoire, je représente en réalité les 10 organismes de courtage touchés par le projet de la ligne 735 d'Hydro-Québec. Autrement dit, on représente proche de plus que 1 000 camionneurs de petites entreprises de camionnage en vrac au Québec.

1465

Les acteurs touchés sont Roberval. Je représente Montréal, Laval, l'Assomption, Terrebonne, Montcalm, Joliette, Lanaudière, Maskinongé, le grand Shawinigan et Laviolette.

1470

Nous autres, nous prônons la réalisation de la ligne 735 d'Hydro-Québec. Premièrement, au ralentissement économique des dernières années dans le camionnage en vrac avec les paliers gouvernementaux qui ont serré la vis, on prône tous les investissements gouvernementaux qui pourraient nous faire travailler.

1475 On ne vous cache pas que nous autres, on veut participer activement au projet de la ligne 735 d'Hydro-Québec. Comme on a fait aussi au cours des dernières années, comme vous voyez dans le mémoire à la page 8, on a élaboré plusieurs projets qu'on a participé activement.

1480 Depuis de nombreuses années on a une clause de transport à chaque d'appel d'offres public qui garantit du camionnage, pour quand ils ont besoin de camionnage en vrac, à nos camionneurs dans chaque zone de courtage touchée par différentes réfections de poste ou de barrage ou... un peu comme Péribonka 4 qui a été fait v'là une couple d'années.

1485 Également, avec Hydro-Québec, on fait partie d'une liste en cas d'urgence de sinistre majeur, un peu comme le verglas. Ça fait qu'on a toujours une très bonne collaboration avec Hydro-Québec. Ça fait que nous autres, pour notre Association de camionnage au Québec, on prône la réalisation de la ligne 735.

C'était pas mal ça que je voulais vous dire. Dans le mémoire, c'est plus approfondi. Je ne sais pas si vous avez des questions à me poser?

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, oui. En fait, ce qu'on essaie de comprendre, c'est quoi l'état de vos relations? Bien entendu, on a lu votre mémoire, vous parlez de l'entente que vous avez avec l'Hydro-Québec.

1495 **M. DANIEL TREMBLAY :**

Oui.

1500 **LE PRÉSIDENT :**

Si je réfère à la page 12, bon, vous dites : « L'ensemble de nos camionneurs membres de nos organismes prônent certaines revendications. » Donc, vous avez une entente et vous avez des revendications?

1505 **M. DANIEL TREMBLAY :**

Oui.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, par exemple, je vais lire la première et vous pourrez nous expliquer de quoi il en retourne pour qu'on comprenne bien :

1515

« Une modification de la clause d'Hydro-Québec que le transport des matières en vrac doit être partageable dans une proportion de 50 % sur les chemins publics et non publics en tout temps. »

1520

Dans l'annexe, vous avez fourni des extraits de l'entente et on retrouve des clauses qui ressemblent déjà à ça. On parle justement de la question du 50 %, on la retrouve dans l'entente. Donc, est-ce que c'est dans l'entente ou si ce sont les revendications, ou si ce n'est pas dans l'entente? C'est quoi la différence entre votre revendication, par exemple, et ce qui est dans l'entente?

M. DANIEL TREMBLAY :

1525

O.K. Dans l'entente, on touche particulièrement toujours sur les chemins publics. Je vous donne un exemple : mettons qu'on ferait un poste pour Hydro-Québec dans un centre-ville d'une ville quelconque, le camionneur est toujours obligé de prendre les chemins routiers publics.

1530

Si on regarde pour la ligne 735, souvent, ça va être fait dans le bois où c'est des chemins non publics qui ne sont pas municipaux ou non gérés par le ministère des Transports du Québec. Dans notre mémoire, c'est sûr, nous autres, on prône la clause qu'on a déjà en ce moment, mais on aurait aimé peut-être qu'Hydro-Québec nous donne un petit coup de main, les organismes de courtage touchés, les 10 puis les 1 000 membres, sur des chemins, on va dire, de terre, de chemins de pénétration forestière, parce que ça va sûrement être comme ça pour faire la ligne 735. Je ne sais pas c'est quoi le pourcentage, mais en grosse, grosse partie, ça n'ira pas sur les chemins publics.

1535

Est-ce que j'ai été clair?

1540

LE PRÉSIDENT :

Oui. Dans la portion nord, on voit qu'on a des chemins forestiers.

M. DANIEL TREMBLAY :

1545

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1550

Mais à ce moment-là, les chemins forestiers qui sont permanents, est-ce que ce sont des chemins publics d'après vous?

M. DANIEL TREMBLAY :

1555 Non. Bien, d'après moi, ça doit être géré peut-être par des MRC ou géré par d'autres
organismes, la CEPAQ, je ne le sais pas. Ça fait que ce n'est pas géré par le municipal, ni les
villes, ni le ministère, d'après moi, là. Je ne suis pas sûr. Si Hydro-Québec me dirait : regarde,
Daniel, nous autres, ça touche toujours les chemins publics, le premier item qu'on vient de parler
à la page 12, je n'en prendrais même pas connaissance, je ne revendiquerais même pas cet
1560 article-là.

LE PRÉSIDENT :

1565 O.K. C'est ça, effectivement, pour les chemins forestiers, je sais qu'il y avait des
propositions de prise en charge des chemins forestiers permanents par le ministère des
Ressources naturelles, de mémoire. Je ne sais pas si ça a été fait, mais effectivement, est-ce que
ce sont des chemins publics ou non publics?

1570 Pour les autres clauses, c'est sûr que nous, nous ne sommes pas des spécialistes dans le
domaine pour être capables de juger de la problématique, mais qu'est-ce que vous pouvez nous
dire? Dans vos revendications, vous mentionner quatre autres points. Qu'est-ce qu'il y a de
particulier? Par exemple, vous faites allusion à la Commission des transports du Québec. Ça veut
dire quoi, là? C'est quoi la différence? Il y a des organismes qui ne sont pas soumis à la
Commission?

1575

M. DANIEL TREMBLAY :

1580 Oui. En ce moment, avec le ministère des Transports, on a une clause aussi 50 %, qui est
presque identique à celle-là d'Hydro-Québec. Et il y a un 50 % qui est ouvert. Autrement dit,
n'importe quel organisme de courtage qui n'est pas sous la tutelle ou par le vérificateur qu'on
appelle la Commission du transport du Québec, ils peuvent, libre cours, faire de la répartition à
n'importe qui sans être sous la tutelle de la Commission des transports.

1585 Je m'explique. Nous autres, nos 80 organismes de courtage au Québec, on est obligé de
répartir équitablement entre tous nos membres, équitablement une question monétaire. Autrement
dit, celui-là qui a le moins travaillé, c'est lui qui va partir en premier.

1590 Si on parle d'un organisme de courtage qui n'est pas sous la tutelle de la Commission des
transports du Québec, qui ne sont pas vérifiés par eux autres, il peut y avoir de la corruption, ça
peut être n'importe qui, qui va être réparti de n'importe quelle manière.

1595 Ça fait que nous autres ce qu'on demande à Hydro-Québec pour ce projet-là, c'est que l'organisme de courtage qui est touché par les travaux soit vérifié par le vérificateur de la Commission des transports du Québec.

1600 Autrement dit, nous autres, on ne peut pas faire faire – comment je pourrais bien vous dire ça? On ne peut pas être pas réglo avec tous nos membres. On est obligé d'être équitable pour tout le monde, sinon un camionneur pourrait faire une plainte à la Commission des transports du Québec. Il y aurait un vérificateur qui viendrait voir nos répartitions, nos livres, il ferait un peu comme Revenu Québec, Revenu Canada qui font une vérification dans un organisme. C'est la même chose, nous autres à la Commission des transports du Québec, nous autres on est sous la surveillance de la Commission des transports du Québec pour nos 80 quelques postes.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Et à ce stade-ci, avez-vous rencontré Hydro-Québec au sujet des cinq points qu'on a à la page 12?

1610 **M. DANIEL TREMBLAY :**

1615 Non, non, non. Non, mais je ne vois pas des grosses problématiques dans qu'est-ce qu'on a demandé, là. Le fractionnement des chantiers, je ne sais pas s'ils veulent donner ça juste à un appel d'offres pour faire X kilomètres, là. C'est quasi impossible. Nous autres, aussi, on veut garantir la diversification des investissements dans toutes les régions touchées.

1620 Moi, je peux bien prôner que ça soit un entrepreneur de la région qui ait toute la ligne au complet, mais j'aimerais encore mieux que ça soit sur cinq appels d'offres, quatre, six, sept. Un fractionnement pour au moins diviser les sous dans les régions touchées.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

Donc par région, grosso modo.

1630 **M. DANIEL TREMBLAY :**

Oui, par région, grosso modo. C'est sûr, c'est des appels d'offres publics que quelqu'un, un entrepreneur pourrait, mettons qu'il y en aurait quatre ou cinq, pourrait les avoir les quatre ou les cinq, mais en tout cas, ça donnerait la chance au coureur, à tout le monde, d'essayer au moins d'avoir une partie de ces investissements-là qui sont majeurs pour nous autres.

LE PRÉSIDENT :

1635 Bon. Et concernant le fractionnement régional, de votre expérience, est-ce qu'il y en a eu jusqu'à maintenant fait par Hydro-Québec?

M. DANIEL TREMBLAY :

1640 Oui. Ah oui. Quand on fait Péribonka 4, la Manouane puis tout ça, à l'époque, on avait des retours, il fallait qu'il y ait un pourcentage. Pour que l'entrepreneur général ait un bonus, il fallait qu'il y ait un pourcentage qui soit redevable pour les régions concernées.

1645 Ça, ça avait très bien marché. On avait eu du monde de l'extérieur du Québec puis du Canada qui était venu soumissionner, puis il y avait eu des bons appels d'offres. Mais par contre, je peux vous dire que la manière qu'Hydro-Québec fonctionne dans leur appel d'offres, puis qu'ils garantissent le retour d'argent dans les communautés ou bien dans les régions, ils sont vraiment proactifs dans ce domaine-là.

LE PRÉSIDENT :

1650 Ça marche. Si j'ai compris, dans l'étude d'impact, Hydro-Québec a fait un sommaire de la façon qu'ils donnent les contrats. Ce que j'ai compris, c'est ça. Pour certains aspects du projet, ce qu'ils prévoient faire comme déboisement, on voit qu'ils semblent vouloir faire de la régionalisation.

1655 Donc nous, on va se pencher sur ça. Comme je vous dis, nous ne sommes pas des spécialistes, mais on va tenter de voir qu'est-ce qu'on peut dire dans notre rapport à ce sujet-là.

M. DANIEL TREMBLAY :

1660 Je vous remercie beaucoup puis je remercie Hydro-Québec encore. J'espère que le projet de la ligne 735 va se réaliser.

LE PRÉSIDENT :

1665 Très bien. Alors, je vous remercie de votre participation.

M. DANIEL TREMBLAY :

1670 Merci beaucoup. Bonne fin de journée.

LE PRÉSIDENT :

Au revoir.

1675

**M. GUILLAUME TREMBLAY,
M. PASCAL DUBÉ**

1680

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous allons maintenant aller du côté de la Ville de Mascouche. Donc, j'ai monsieur Guillaume Tremblay, maire, ainsi que monsieur Pascal Dubé. Alors, bonjour, Messieurs.

1685

M. GUILLAUME TREMBLAY :

Bonjour. Merci beaucoup de nous recevoir aujourd'hui.

1690

LE PRÉSIDENT :

Ça me fait plaisir.

M. GUILLAUME TREMBLAY :

1695

Comme vous avez mentionné, je suis accompagné de monsieur Pascal Dubé qui est biologiste et responsable au niveau de l'environnement au niveau de la Ville de Mascouche. Donc, merci beaucoup de nous recevoir ici aujourd'hui.

1700

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous sommes prêts à répondre à vos questions si vous en avez.

1705

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci pour votre présentation. D'entrée de jeu, le fameux Plan directeur des milieux naturels, c'est indiqué : « Date de parution à venir »?

1710

M. GUILLAUME TREMBLAY :

Juillet 2015.

1715

LE PRÉSIDENT :

Ah, c'est juillet 2015.

1720

M. GUILLAUME TREMBLAY :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

1725

Je me posais la question si c'était très prochainement. Donc, lorsqu'il va paraître, le mandat de la commission va être terminé, sinon on vous aurait demandé, si c'était possible, qu'on nous envoie une copie à ce moment-là, s'il était pour sortir en janvier ou février.

1730

M. PASCAL DUBÉ :

On a quand même une portion du Plan directeur des milieux naturels qui est réalisée, soit la portion d'inventaire et de caractérisation du territoire. Donc, celle-là, elle est disponible et elle est finale. Elle peut être transmise.

1735

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez nous l'envoyer. Disons, ce qui nous intéresse sur le Plan directeur c'est... bon, là, vous parlez d'Hydro-Québec, mais ce que j'aimerais savoir c'est est-ce que pour ce qui est des orientations que vous fixez pour les propriétés qui sont sur votre territoire, est-ce que vous prévoyez des exigences qui vont être similaires pour d'autres développeurs, soit résidentiels ou commerciaux qui s'implanteraient sur le territoire de Mascouche?

1740

M. GUILLAUME TREMBLAY :

Bien, écoutez, vous êtes sans savoir que présentement on a aussi un débat avec TransCanada PipeLines sur le même tronçon, vous pouvez être assuré que ça va être la même bataille que la ville de Mascouche va faire.

1745

On ne peut pas d'un côté demander à la CMM puis ainsi qu'à la ville de Mascouche puis toutes les villes qu'on parle ici, en question, de s'assurer de garder un boisement. La Ville de

1750

Mascouche a acquis 220 hectares dernièrement de forêt en milieu métropolitain, on dépense des sous de la population à cet égard-là, puis d'un autre côté on va venir déboiser une grande portion. On ne peut pas faire une chose et appliquer le contraire.

1755

Donc, oui, de notre côté, que ce soit avec toutes les lignes de transport d'énergie, on va appliquer la même notion, soit avec Hydro-Québec ou TransCanada PipeLines.

LE PRÉSIDENT :

1760

Très bien. Monsieur Paquin?

LE COMMISSAIRE :

1765

Merci. Vous citez une ou deux études qui ont été réalisées pour votre compte. Est-ce que ça serait possible de les déposer également?

M. PASCAL DUBÉ :

1770

Oui, certainement.

LE COMMISSAIRE :

1775

Parfait, merci. Puis au niveau des discussions, est-ce que vous avez déjà eu des discussions préliminaires avec Hydro-Québec sur les éléments qui sont mentionnés dans votre mémoire?

M. GUILLAUME TREMBLAY :

1780

Totalement, et on en a une autre demain matin. Donc, je peux vous dire qu'on a une bonne collaboration, pareil, avec Hydro-Québec. On est en discussion continue. On sent une écoute. Donc, à cet égard-là, je crois qu'en se parlant on est capable d'arriver à une entente commune, puis pour la suite des choses, je vois ça positivement.

1785

Cependant, je croyais que c'était important de venir déposer aujourd'hui un mémoire pour dire : on ne peut pas comparer un boisé métropolitain avec n'importe quel autre boisé. Il est reconnu, le boisé. Présentement au niveau de la CMM, il est connu, reconnu dans le boisé métropolitain.

1790

Donc, on ne peut pas voir... déjà dans la rencontre que nous avons demain, il y a une ligne dans un point à l'ordre du jour qu'on dit qu'on va faire des comparaisons avec d'autres

municipalités. À ma connaissance, je ne peux pas penser que dans d'autres cas, on a déboisé un boisé métropolitain comme on vient le faire à Mascouche.

1795 C'est pour ça qu'aujourd'hui, puis à la dernière rencontre qu'on nous avons eue avec les gens d'Hydro-Québec, on leur a très clairement dit qu'on ne peut pas voir le cas de Mascouche comme n'importe quel autre cas, parce qu'on est dans le boisé métropolitain. Ça, c'est important pour nous aujourd'hui de le dire devant la commission.

1800 **LE COMMISSAIRE :**

Puis juste là-dessus pour renchérir, est-ce qu'il y a d'autres acteurs alentour de la table dans le cadre de ces discussions-là, les ministères ou...?

1805 **M. GUILLAUME TREMBLAY :**

1810 Je pense qu'Hydro-Québec tient au courant le ministère. Je sais qu'Hydro-Québec est en rencontre continue avec la CMM. Nous aussi, on est en communication, bien sûr, avec le gouvernement du Québec à cet égard-là. Mais l'objectif, je vous le dis, on est de bonne foi, on ne veut juste pas qu'on soit vu comme n'importe quel autre boisé. C'est un boisé métropolitain, puis nous, on a la certitude qu'il y a du un pour un dans le cadre d'un boisé métropolitain. Ça n'a aucun sens. C'est un peu la position de la Ville de Mascouche qu'on va tenir jusqu'au bout. Là-dessus, on ne négociera pas à du un pour un, vous pouvez être certain.

1815 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1820 Alors, nous vous remercions pour votre...

M. GUILLAUME TREMBLAY :

1825 J'espère que ça a été clair?

LE PRÉSIDENT :

1830 Oui.

M. GUILLAUME TREMBLAY :

Merci, bonne journée.

1835

LE PRÉSIDENT :

Bonne journée.

1840

**Me BENOÎT CHAMPOUX
M. DANY CHILTON**

1845

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous allons maintenant inviter le conseiller Danny Shelton du Conseil des Atikamekws de Wemotaci, à s'avancer. Alors, bonjour, Messieurs. Pour les fins de la transcription, donc, bien vouloir vous nommer pour que notre sténotypiste puisse vous identifier.

1850

Me BENOÎT CHAMPOUX :

Benoît Champoux, avocat, pour le Conseil des Atikamekws de Wemotaci.

1855

M. DANY CHILTON :

Dany Shelton du Conseil des Atikamekws de Wemotaci. (S'adresse à la commission en langue atikamekw).

1860

Je vais traduire parce que je pense que ça va être un peu compliqué. J'ai mentionné dans ma langue que je suis un Atikamekw de la Nation atikamekw Nehirowisiw, que la langue atikamekw est encore parlée et c'est pour cette raison que j'ai commencé mon allocution pour démontrer à la commission ainsi qu'aux membres présents qui sont dans la salle que la langue atikamekw est encore parlée très couramment. C'est marqué dans le document que je vous ai déposé, je prends pour acquis que vous l'avez lu. 97% des membres de la Nation atikamekw parlent encore couramment la langue.

1865

J'aimerais tout d'abord commencer par une mise en contexte historique pour expliquer devant la commission, qui sont les Atikamekws. Il y a trois communautés atikamekws actuellement qui vivent chacune dans des réserves indiennes. Chacune des réserves a été créée

1870

dans un esprit un peu particulier, complètement différent de celui de la ville de La Tuque, par exemple, qui a été créée dans un esprit différent, tout comme la ville Shawinigan ou Mascouche.

1875 La création de la réserve de Wemotaci a un esprit particulier. Je veux choisir mes mots pour éviter de paraître comme étant une victime, parce que le mot d'ordre qui est actuellement chez les Atikamekws, c'est que nous reconnaissons le fardeau de notre passé tout en refusant d'en être les victimes.

1880 Comme je le mentionnais tout à l'heure, je suis de la Nation atikamekw. Donc, je ne suis pas Canadien et je ne suis pas Québécois.

1885 La Nation atikamekw occupe un territoire que nous appelons le Nitaskinan, qui est tout le bassin versant de la rivière Tapiskwan, communément Saint-Maurice aujourd'hui. Le vrai nom de cette rivière est Tapiskwan Sipi.

C'est un territoire qui est très vaste de 82 000 km². Un territoire qui est magnifique, mais qui a subi beaucoup de pression au niveau du développement des ressources naturelles, pour ne pas dire le prélèvement des actifs de la Nation atikamekw.

1890 La Nation atikamekw n'a jamais été conquise dans une guerre et elle n'a jamais signé un traité. Où je veux en venir avec ça, c'est qu'il n'y a pas de certitude juridique qui a été établie en faveur du Québec et du Canada en ce qui concerne le Nitaskinan. La certitude juridique est toujours en faveur de la Nation atikamekw, mais c'est un élément qui est très peu véhiculé comme information, parce que ça crée de l'incertitude aussi aux investisseurs sur le territoire.

1895 Un climat d'incertitude aux investisseurs sur le territoire peut être très néfaste pour la région. D'ailleurs, en 2012, ça a été clairement démontré où la Nation atikamekw a littéralement bloqué l'accès aux chantiers forestiers. La raison pourquoi la Nation atikamekw avait fait ces blocus à cette époque-là, c'est pour démontrer un ras-le-bol quant aux pressions qui sont vécues par les membres de la Nation quant à ce qui est fait à notre territoire sans notre consentement.

1900 Nous avons une démographie qui est quand même très forte aussi à Wemotaci, à Manawan et à Obedjiwan. La majorité des membres de la Nation ont en bas de 35 ans. Et très peu d'emplois dans les communautés, mais la culture est toujours vivante. La langue est toujours vivante.

1910 Au niveau de la culture, on parle de la pratique des activités traditionnelles, tant au niveau de la chasse, de la pêche, de la trappe, de la cueillette des petits fruits aussi, et aussi au niveau des activités spirituelles qui se font en territoire et non dans une église. Je ne veux pas trop m'aventurer sur ce point-là, parce qu'on respecte le choix de la religion.

1915 La Nation atikamekw est le champion de « l'accueillement » raisonnable. Nous avons accueilli beaucoup. En septembre de cette année, la Nation atikamekw a fait une Déclaration sur sa souveraineté dans le Nitaskinan. Tous les membres des trois communautés, tous les élus des communautés ont été unanimes là-dessus. Selon la Commission royale sur les peuples autochtones, c'est un droit qui a été exercé par la Nation atikamekw. Ce n'est pas seulement une seule communauté ni deux sur trois, mais vraiment les trois communautés qui ont décidé de procéder de cette façon.

1920 Pour en venir à la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île, ce qui nous intéresse ici. La Nation atikamekw a collaboré ou plutôt Hydro-Québec a collaboré avec la Nation atikamekw depuis le début, c'est-à-dire au niveau de l'étude d'avant-projet où on a signé une entente administrative avec Hydro-Québec.

1925 La raison pourquoi que la Nation atikamekw a décidé de participer dès le début, c'est pour éviter d'être à la traîne au niveau des informations. Nous avons participé aux différentes étapes de consultation en collaboration et nous sommes maintenant rendus à une étape où est-ce que nous négocions avec Hydro-Québec pour une entente quant à la réalisation de Chamouchouane-Bout-de-l'Île. L'entente n'est toujours pas signée et je ne peux pas parler non plus du contenu de l'entente, c'est encore en négociation et c'est confidentiel.

1930 Là où il y a des questionnements, c'est l'implication de l'État. La Nation considère être l'égal du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, compte tenu que nous négocions avec eux depuis 1979 pour établir une certitude juridique sur le territoire. Et depuis 1979, nous n'avons toujours pas d'entente avec le fédéral ni avec le provincial.

1935 Cependant, la Cour suprême depuis ce temps-là a beaucoup évolué dans ses décisions et tout dernièrement, il y a le jugement *Tsilhqot'in* qui a reconnu le titre aborigène d'une Première nation en Colombie-Britannique, qui a un mode de vie similaire en tout point de vue avec celui de la Nation atikamekw.

1940 Depuis que nous négocions, nous avons beaucoup documenté notre mode de vie, et c'est très facilement démontrable que nous avons un titre aborigène qui est encore en vigueur sur le Nitaskinan.

1945 Mais le débat n'est pas à ce niveau-là aujourd'hui. Quelle est l'implication du gouvernement provincial dans la réalisation de Chamouchouane-Bout-de-l'Île? Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas plus d'implication au niveau de la consultation et de l'accommodement? Pourquoi est-ce qu'on n'est pas plus privilégié à ce niveau-là par le gouvernement provincial? Parce que l'honneur de la Couronne tel qu'il a été démontré dans les jugements n'a jamais été délégué à des entreprises ou une société d'État.

1950

L'honneur de la Couronne revient toujours à la Couronne, mis à part ce qui a trait aux affaires procédurales. Ça fait que nous souhaitons voir une implication plus marquée de l'État, parce que ce qui est évident (langue atikamekw), il n'y aura pas de Chamouchouane-Bout-de-l'Île si les Atikamekws ne sont pas d'accord.

1955

Le consentement des Atikamekws est hautement désiré par toutes les autorités de même que par les membres de la Nation atikamekw. Des exemples que je pourrais donner, parce que depuis que nous cohabitons avec les gens qui exploitent le territoire, que ça soit tant au niveau de la foresterie qu'au niveau de l'hydroélectricité, il y a plusieurs ouvrages d'Hydro-Québec sur le territoire, sur le Nitaskinan. Certains ont fait l'objet d'ententes, d'autres, dont la plupart, n'ont pas fait d'objet d'ententes avec la Nation atikamekw.

1960

On respecte beaucoup les données scientifiques qui essaient de prévoir le plus possible les impacts négatifs qui pourraient avoir lieu sur le territoire. La dernière entente qu'il y a eu entre la Nation atikamekw et Hydro-Québec c'est celle de Chute Allard et Rapides-des-Cœurs. Il n'était pas supposé d'avoir du mercure dans la chair du poisson. C'est ce qui avait été vendu pour avoir l'acceptabilité sociale à l'intérieur de la communauté de Wemotaci. Parce que c'était des barrages au fil de l'eau et que le chargement se faisait assez rapidement pour éviter qu'il y ait de la contamination ou une augmentation du taux de mercure dans la chair du poisson.

1965

1970

Cependant, les derniers relevés qui ont été faits par les experts d'Hydro-Québec ont noté tout le contraire. C'est-à-dire une augmentation significative du taux de mercure dans la chair du poisson, ce qui a entraîné tout un mécanisme de guide d'alimentation. À notre point de vue, c'est plus simple que ça, c'est ça a affecté carrément nos pratiques et nos activités traditionnelles.

1975

La rivière Tapiskwan Sipi coule juste devant Wemotaci et c'est les enfants qui vont pêcher à ces endroits-là. Pourquoi est-ce qu'il y a eu une mauvaise surprise comme ça? Pourtant, selon Hydro-Québec, il n'était pas supposé d'avoir d'augmentation du taux de mercure. Mais en réalité, c'est dû à une mesure d'accommodement ou une mesure d'atténuation, excusez-moi, c'est ça, une mesure d'atténuation qui aurait créé ça.

1980

Alors, même la bonne volonté a créé un effet aussi négatif. On ne peut pas prévoir qu'est-ce qui va arriver dans 10 ans. On ne sait pas qu'est-ce qu'on peut avoir comme bonne surprise ou mauvaise surprise dans 10 ans. Et nous sommes préoccupés des mauvaises surprises qui pouvaient arriver à la Nation atikamekw si on ne prévoit pas rapidement avec le Québec et aussi avec la société d'État, des mesures de révision complète de cette entente, s'il y a entente.

1985

Ensuite de ça, un autre impact qu'il y a. Je l'ai mentionné, les membres de la Nation atikamekw sont des cueilleurs de petits fruits, de bleuets plus particulièrement. Et les acheteurs de ces bleuets-là demandent à ce que ça soit des bleuets biologiques. Ils ont fait signer des contrats

1990

1995

à tous les cueilleurs atikamekws. Et dans les zones de restriction pour la cueillette de bleuets, ils n'ont pas le droit d'aller cueillir sous les lignes d'Hydro-Québec. Peu importe s'il y a des zones où est-ce qu'il n'y a pas eu d'épandage de produits, les acheteurs ne veulent pas acheter les bleuets qui viennent de sous les lignes, puis on sait qu'il y en a beaucoup sous les lignes d'Hydro, des bleuets. Mais ils sont non commercialisables. Ça, c'est un autre effet que nous rencontrons à Wemotaci.

2000

Comme je le disais tout à l'heure, l'obligation constitutionnelle du gouvernement c'est d'obtenir notre consentement et aussi de consulter et d'accommoder notre Nation. Nous déplorons le manque d'implication du gouvernement au niveau de la consultation et aussi de l'accommodement en ce moment.

2005

Nous saluons tout de même la bonne foi qu'Hydro-Québec a eue à l'égard de la Nation atikamekw dans ce dossier, mais c'est un dossier qui n'est pas terminé. On est encore en discussion.

2010

Nous espérons en arriver avec une entente qui va être satisfaisante de part et d'autre, mais le plus important du côté de la Nation atikamekw, c'est de connaître ce que le gouvernement du Québec va nous mettre sur la table par rapport à ça, puis pour éviter essentiellement ce que nous avons vécu en 2012.

2015

Nous avons dû démontrer notre autorité sur le territoire. Les blocus qui ont duré quand même plusieurs semaines sur le territoire atikamekw, plusieurs emplois étaient menacés par ça. Mais pendant tout ce blocus, pendant tout le temps du blocus, aucun acte de violence n'a été fait par la Nation atikamekw, aucune machinerie qui a saccagé notre territoire n'a été vandalisée, aucun opérateur ou travailleur qui nourrit sa famille n'a été intimidé par les membres de la Nation atikamekw. Tout ça s'est fait dans le respect de la non-violence. Même les policiers de la Sûreté du Québec qui ont été dépêchés à venir sur les lieux des blocus ont été très, très bien nourris à la viande d'original et au doré. Les boîtes à lunch sont restées dans les autos-patrouilles. C'est des choses qu'on n'a pas entendu parler.

2020

2025

On a vu les Atikamekws comme étant des gens qui bloquaient l'accès à un territoire, mais ce territoire-là, c'est le titre aborigène Atikamekw qui s'applique comme fond. Aucune certitude juridique n'a été établie en faveur du Québec, aucune certitude juridique n'a été établie en faveur du Canada dans ce territoire, puis c'est pour cette raison qu'on n'a pas vu l'escouade antiémeute arrêter tous les Atikamekws puis tasser les barricades.

2030

Nous voulons qu'il y ait un climat de certitude aux investisseurs sur le territoire, mais pas à n'importe quel prix. Beaucoup de pressions sont vécues par les chefs de territoire, les représentants familiaux, les représentants des membres de la Nation atikamekw par les

opérations forestières et par les interventions additionnelles qui s'en viennent, c'est-à-dire la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Ça commence à être pas mal pesant sur la pression.

2035 (Langue atikamekw). En terminant, je tiens à vous remercier, Messieurs les commissaires, d'avoir écouté un Atikamekw qui a fait un long chemin pour venir vous parler et remercier aussi les gens de l'auditoire qui m'ont écouté, qui ont écouté un Atikamekw parler dans sa langue. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2040 Alors, on vous remercie pour votre présentation. Donc, vous l'avez répété à deux, trois reprises. Donc, il n'y a aucun ministère jusqu'à maintenant qui vous a contacté en lien avec le projet Chamouchouane?

M. DANY CHILTON :

2045 Ça s'est toujours fait par l'intermédiaire des travaux de la société d'État.

LE PRÉSIDENT :

2050 Donc, le ministère du Développement durable donc ne vous a pas contacté, ne serait-ce qu'à titre de personne-ressource, pour poser des questions sur le territoire, par exemple? Vous n'avez pas été contacté pendant que le ministère faisait l'analyse environnementale? C'est ce que je dois comprendre aussi, là.

M. DANY CHILTON :

2055 Ce que nous avons dû faire, étant donné que nous étions en constante communication, tant avec les gens du SAA, avec la société d'État, Hydro-Québec aussi, on demandait couramment de recevoir la documentation. C'est déplorable qu'on soit obligé de courir après cette information-là, alors que c'est eux qui ont l'obligation de nous consulter et de nous accommoder de façon privilégiée, bien sûr.

LE COMMISSAIRE :

2065 Simplement, à la page 13, puis vous l'avez mentionné dans votre présentation. Vous parlez de la prise en compte puis l'établissement d'un mécanisme d'accommodement qui devrait être élaboré. Qu'est-ce que vous pouvez me dire de plus là-dessus?

2070

M. DANY CHILTON :

2075 En ce moment, les consultations qui se font pour expliquer au commissaire comment se font les consultations dans les communautés, c'est une lettre qui est envoyée au chef de bande. Ensuite de ça, le chef la donne à un bureau de gestion territoriale.

2080 Juste en ce qui a trait à la foresterie, nous recevons plus... on a actuellement 125 lettres qu'on doit harmoniser sur des chantiers de foresterie. En dehors de ça, tu as aussi les BET, ceux qui veulent exploiter des bancs de carrière et tout ça. Tu as les gens de la faune, des ZEC, c'est toutes des pressions de consultation qui sont acheminées à un seul endroit. Le problème, c'est que nous n'avons pas de table d'harmonisation de haut niveau où est-ce qu'on va être en amont de toutes ces informations-là, directement avec le ministère. C'est des choses qui ont déjà été discutées, et c'est une mécanique qui est à concrétiser avec le gouvernement du Québec.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous vous remercions pour la présentation de votre mémoire.

2090 **M. DANY CHILTON :**

Mikwetc!

2095 **M. ALEXANDRE RICHARD**

LE PRÉSIDENT :

2100 Alors, nous allons maintenant inviter monsieur Alexandre Richard à s'avancer à la table des intervenants. Bonjour, Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2105 Bonjour!

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Je m'intéresse au projet, car je crois sincèrement... »

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] l'ensemble de la population, ce qui n'a pas été fait. »

2110 Cette partie-là, je l'ai ajoutée tantôt. Je ne l'ai pas déposée officiellement, mais je vais quand même en parler.

2115 À l'entrée, il y a une affiche, une petite affiche dans l'entrée ici, c'est écrit : « Votre participation est essentielle. » J'ai remarqué, tout au long du processus, la participation, elle n'est pas très, très, très, très active au niveau des citoyens. O.K.? J'ai pu remarquer ça. Je ne sais pas si c'est une impression que je me fais, mais j'ai comme l'impression que les gens sont plus dans les magasins présentement qu'à venir écouter les mémoires et les questions par rapport au projet d'Hydro-Québec.

2120 Donc, c'est comme un peu une question en même temps, mais on pourra y répondre peut-être plus tard. Quel est le taux de participation des citoyens? Ça ressemble drôlement aux élections municipales. J'ai été voter, puis on entendait les mouches voler. O.K.?

2125 Qui choisit un timing pour les audiences publiques en plein temps des Fêtes? Pendant la période de questions, j'ai croisé une collègue de travail qui était dans la salle juste à côté. Elle habitait à Saint-Roch-de-L'Achigan, elle n'était même pas au courant qu'un projet de ligne était en cours, O.K.? Puis il y avait une grosse pancarte, bien, une petite pancarte dans le couloir ici, O.K., puis elle, elle était dans la salle juste à côté, elle n'était même pas au courant. C'est moi qui lui ai appris puis elle m'a dit : « Bonne chance! »

2130 Ça donne une idée, imaginez comment qu'il y a de gens qui ne sont pas au courant, O.K.? La participation, là, elle n'est pas là.

2135 Tantôt, notre collègue autochtone a parlé d'ententes confidentielles avec Hydro-Québec. Comment vous voulez qu'on développe une opinion éclairée si les données sont confidentielles? Il y a un paquet de questions...

LE PRÉSIDENT :

2140 Et je vous demande de ne pas réagir au contenu des présentations qui ont été faites avant.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2145 Je comprends.

LE PRÉSIDENT :

De mon expérience, c'est comme ça que ça se passe généralement avec les autochtones. Ce sont des négociations qui se font, autrement dit, en privé entre la Nation autochtone et les

2150 organisations concernées. Alors, c'est commun. Et on ne sait même pas, une fois que les ententes sont signées, il peut y avoir des éléments qui sont rendus publics puis d'autres éléments qui ne le sont pas. Donc, je vous dis, c'est commun, cette approche-là.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2155 C'est bon, il n'y a pas de problème. Donc, je peux comprendre qu'il y a des ententes confidentielles, monsieur Bolullo en a parlé aussi, là, il avait des données qu'il ne pouvait pas donner puis tout ça, mais on ne peut pas se faire une opinion éclairée en tant que citoyens, là. Déjà que c'est super complexe, il y a des tonnes de documents. On n'a pas le temps de regarder ça, on travaille, là. Vous comprenez? Puis en plus, il y a des points qu'on n'a même pas accès, comme des ententes qui se passent. Probablement qu'il y en a d'autres, là.

2160 Ma question c'est comment est-ce qu'il y en a de ces ententes-là? Nous sommes tous concernés, je le rappelle, puis notre participation est essentielle. Donc, ça prend toutes les données pour qu'on puisse participer à parts égales, O.K.? Vous avez Hydro-Québec d'un côté, puis vous avez les citoyens de l'autre bord. Si on n'a pas les mêmes informations, on ne peut pas travailler égal à égal.

2165 C'est comme si j'allais en cour, mais que je n'aurais pas accès à la moitié de la preuve. Il y aurait une partie qui en aurait plus que l'autre. Donc, c'est inéquitable. Je poursuis mon mémoire.

2170

(L'INTERVENANT POURSUIT ET TERMINE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Croyez-vous que le processus est équitable... »

Fin du mémoire.

2175

Merci de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

2180 Alors, merci pour la présentation de votre mémoire. Je conviens avec vous que les délais sont courts. C'est ainsi que la procédure est faite. Les délais statutaires pour les mémoires c'est 21 jours. Bien entendu, il faut qu'on puisse planifier les cédules des mémoires. Donc, c'est pour ça qu'on demande les intentions de mémoires dans les jours qui suivent la fin de la première partie de l'audience publique. La procédure est ainsi faite sur le rapport de quatre mois.

2185

C'est qu'on peut dire, oui, la commission dispose d'un délai plus long pour faire son rapport, mais ce qu'on essaie quand même de faire, c'est qu'on adresse, on s'intéresse, autrement dit, à l'ensemble des mémoires, donc un par un, et on ressort les points de préoccupation, donc ce

2190 qu'on appelle des enjeux, et c'est à partir de là, après ça, qu'on traite ces enjeux-là dans notre rapport.

2195 Alors, c'est sûr que de multiples enjeux sont abordés en fonction des mémoires qui sont donnés. Donc, là, on parle ici d'environ, comme j'ai mentionné 46, 47 mémoires déposés. On peut, à l'œil, parler de quelques dizaines de préoccupations différentes qui ont été amenées dans les mémoires.

2200 Donc, il faut qu'on les regarde une par une autrement dit. C'est pour ça qu'en apparence, on a un délai, mais disons qu'on a un délai de quelques semaines pour les traiter. Ça fait que c'est comme ça que ça fonctionne, en résumé.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2205 C'est bien. Donc, c'est sûr qu'en gros, il y a combien de mémoires qui ont été déposés aujourd'hui?

LE PRÉSIDENT :

Au total il y en a 46, 47 de déposés, 35 de présentés.

2210 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

2215 C'est bon. On s'entend que si les gens étaient au courant, il y en aurait probablement beaucoup plus. Même moi, j'ai écrit un mémoire de deux pages sur le *fly* à la dernière minute, parce que je n'avais pas le temps. Je veux dire, je ne pouvais pas prendre le temps d'écrire un mémoire, je travaille, j'ai des obligations. Je ne peux pas consacrer tout mon temps. Vous comprenez l'inégalité qu'il y a entre un bord puis l'autre? C'est ça que je veux remettre en cause. Le processus au complet, il est complètement... ce n'est pas impartial. Ça, c'est sûr et certain.

2220 Si d'un côté on a Hydro-Québec qui a un budget énorme pour développer ses projets, il y a des équipes qui travaillent 40 heures par semaine là-dessus avec des comptes de dépenses puis tout ça, puis d'un autre bord on a un petit groupe de citoyens qui travaillent le soir en arrivant chez eux après avoir traité ses vaches ou autres, bien, il ne peut pas... on ne peut pas arriver à égalité. Ça ne devrait pas être une compétition. Je veux dire, on devrait travailler ensemble. Avant de déposer ce projet-là, est-ce qu'on peut s'assurer que tout le monde est satisfait de ça?

2225 Donc, c'est ça qui est l'idée derrière ce mémoire-là.

LE PRÉSIDENT :

2230

Très bien. Alors, nous vous remercions pour votre mémoire.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2235

Merci.

Mme JACQUELINE BREault

2240

LE PRÉSIDENT :

2245

Alors, nous allons maintenant inviter, madame Jacqueline Breault, qui vient présenter un mémoire pour madame Lépine. Madame Lépine était venue, ce que j'ai compris, elle était venue déposer un mémoire, mais elle ne pouvait pas rester jusqu'à la fin de la séance. Donc, c'est madame Breault qui va venir le présenter. Alors, bonjour, Madame Breault.

Mme JACQUELINE BREault :

2250

Bonjour, Monsieur le commissaire. Bonjour, Monsieur le président. Je vais prendre 10 minutes de votre temps, parce que madame ne pouvant le présenter à cause des obligations.

2255

Alors, voilà, c'est « Inquiétude exprimée ». La santé des individus vivant à proximité de la ligne haute tension telle que la ligne 735 kV, est-elle à risque d'être perturbée?

2260

Depuis de nombreuses années, j'entends parler des possibles effets des lignes hydroélectriques, plus particulièrement par les lignes à haute tension sur la santé humaine et animale. Souvent, les champs magnétiques et les tensions parasites sont mentionnés dans les médias ou portés à l'attention du public.

2265

Jusqu'à récemment, j'y ai porté une faible attention. Or, depuis quelques années, environ trois ans, j'ai connaissance des problèmes de tensions parasites à la ferme d'un voisin que je côtoie occasionnellement. Une ligne à haute tension 735 kV est présente entre chez moi et la ferme de mon voisin. La distance entre cette ligne et la ferme de mon voisin est similaire à la distance entre ma maison et cette même ligne.

Réalisant ceci, je me suis mise à m'interroger à propos des effets potentiels sur la santé aussi bien humaine qu'animale.

2270 Entretemps, j'ai reçu une lettre m'informant du projet d'une nouvelle ligne qui longerait la ligne déjà existante entre chez moi et mon voisin, selon le tracé retenu. Il s'agit de la ligne de ce projet du poste de Chamouchouane.

2275 Je me suis donc présentée à la séance d'information du BAPE, d'abord à Rawdon le 7 octobre 2014, séance qui fut annulée pour cause de salle trop petite pour le nombre de participants présents dans la salle. Je me suis donc rendue le lendemain, le 8 octobre, à la séance de Terrebonne.

2280 Lors de cette rencontre, j'ai manifesté mes inquiétudes sur la santé humaine et animale face à cette ligne 735 déjà existante et l'ajout de l'autre ligne qu'Hydro-Québec veut implanter pour relier le poste de Chamouchouane au Bout-de-l'Île. Le docteur Plante est venu me répondre à ce sujet. Or, les explications du docteur Plante ne m'ont pas rassurée. En fait, elles ont eu l'effet contraire et m'ont inquiétée encore plus.

2285 Le docteur Plante s'est référé à l'étude faite par Hydro-Québec auprès de ses employés pour voir si le fait d'être à proximité de lignes à haute tension avait un impact négatif sur la santé humaine.

2290 La prémisse étant que les employés d'Hydro-Québec, de par la nature de leur travail, soumis plus régulièrement à de grands champs électromagnétiques, ceux-ci devraient avoir une incidence de cancer plus élevé que dans la population en général. N'ayant pas lu l'article scientifique portant sur cette étude, je pouvais difficilement commenter celle-ci lors de cette rencontre, mais déjà, je m'interrogeais.

2295 Comme les résultats d'une étude portant sur les travailleurs d'Hydro-Québec pouvant être extrapolés, transposés à la population de gens résidents à proximité de ces lignes à haute tension, pour moi c'était très difficile à concevoir. Pourquoi? Parce que je soupçonne que l'échantillonnage des sujets dans l'étude d'Hydro-Québec composé d'hommes relativement en bonne santé et en âge de travailler, comment les résultats d'un tel échantillonnage pourraient-ils être extrapolés à la population résidant à proximité des lignes à haute tension?

2300 Une population qui comprend des femmes, des enfants, âges et stades de développement très différents de celui des travailleurs d'Hydro-Québec. Des femmes enceintes, fœtus en développement, des gens plus âgés pour ne pas dire d'un certain âge, et seulement une portion d'hommes du même âge que les travailleurs d'Hydro-Québec.

2305 Une population résidente à proximité des lignes haute tension ayant également le potentiel d'être affectée différemment, cumulatif de plusieurs petites doses récurrentes, constantes et quasi permanentes sur plusieurs années par rapport aux employés d'Hydro-Québec qui subissent de plus grosses doses, mais limitées à leur période de travail.

2310 Suite à cette rencontre d'information du BAPE sur ce projet, je me suis fait un devoir de
trouver et lire l'étude à laquelle réfère le docteur Plante. J'ai fouillé la littérature scientifique dans le
site Web du NBCI en utilisant la base de données d'articles scientifiques communément utilisée
dans la communauté scientifique pour les champs reliés à la biologie et la médecine. J'ai donc
trouvé l'article publié en 1994 dans *l'American Journal of Epidemiology*. Cet article porte sur
l'étude réalisée auprès des travailleurs d'Hydro-Québec.

2315 Dans cette étude, il est question d'un échantillonnage composé d'hommes qui ont travaillé
au moins une année entre 70 et 88 chez Hydro-Québec et entre 78 et 89 pour la compagnie
d'électricité de France, Gaz de France. Les femmes ne sont pas représentées dans cette étude. Il
en va de même pour les enfants ou les personnes âgées.

2320 Or, la population résidant à proximité d'une ligne à haute tension est rarement composée
uniquement d'hommes en âge de travailler. Pourquoi insister sur ce fait? Parce que le sexe et
l'âge d'un individu peuvent influencer la réponse d'un individu face à un stimulus, un stress, une
drogue, un médicament.

2325 D'ailleurs, les compagnies pharmaceutiques qui mettent au point des médicaments doivent
faire des études cliniques en tenant compte de tels facteurs avant même de pouvoir
commercialiser leurs produits. Une notice peut être indiquée de ne pas donner un médicament à
des enfants ou femmes enceintes puisque les tests n'ont pas été faits sur ces groupes ou sous-
2330 groupes de la population. Il en va de même pour les compagnies qui mettent au point de tels
diagnostics, les facteurs tels que le sexe, l'âge doivent être pris en compte par celle-ci lors de leur
mise au point.

2335 Pourquoi cela serait-il différent dans la situation d'Hydro-Québec pour étudier les effets,
impacts sur la santé? Comment peut-on extrapoler à une population les résultats d'une étude dont
l'échantillonnage comprend uniquement des hommes? Il est reconnu de façon générale que le
corps en développement des bébés et des enfants ou le corps vieilli d'une personne âgée a le
potentiel d'être plus grandement atteint par un stimulus ou un stress que le corps d'un individu
2340 d'âge adulte qui est outillé pour se défendre ou se réparer plus adéquatement ou rapidement face
à un stimulus, un stress.

Le fait qu'aucun effet n'ait été observé chez les employés d'Hydro-Québec ne prouve en
rien que les champs électromagnétiques n'ont aucun effet sur d'autres populations qui sont plus à
risque d'être perturbées par le stress causé par ce champ.

2345 Utiliser les résultats de cette étude pour les extrapoler à la population résidente à proximité
des lignes haute tension m'apparaît donc un comportement erroné. Je me rappelle qu'à la séance
d'information, le docteur Plante a mentionné que les études montrant un lien possible entre les

2350 champs électromagnétiques à proximité de lignes à haute tension et la leucémie ne tenaient pas la route selon lui, et que plusieurs autres études viennent les réfuter.

2355 N'étant pas d'accord avec la façon dont le docteur Plante utilise le résultat de l'étude portant sur les travailleurs d'Hydro-Québec, j'ai de la difficulté à me fier à son analyse concernant l'ensemble des études épidémiologiques et autres articles scientifiques portant sur le sujet. Ce qui m'amène à vouloir faire ma propre revue de littérature du domaine afin de m'en faire une meilleure idée et me rassurer moi-même ou m'inquiéter davantage.

2360 Tant qu'à fouiller la littérature scientifique, j'en ai profité pour lire quelques autres articles sur le sujet, ainsi que de nombreux résumés d'articles sur la base de données.

2365 J'aurais bien aimé avoir plus de temps pour me procurer et lire un plus grand nombre d'articles complets, et ainsi pouvoir faire une révision plus exhaustive de la littérature scientifique portant sur le sujet depuis 1970 jusqu'à maintenant, toutefois, dans le temps imposé par la mécanique de l'audience publique, je ne peux faire une telle révision scientifique par manque de temps.

2370 Si certains articles scientifiques sont facilement accessibles gratuitement sur le Web, d'autres ne le sont pas. Il faut soit prendre le temps d'écrire aux auteurs pour leur demander une version PDF de leur article et attendre leur réponse, soit se rendre dans une université ou un autre établissement pour avoir accès aux journaux scientifiques pour lesquels l'établissement possède un abonnement.

2375 Quand j'ai pu prendre connaissance de l'article de Ahlbom et associés 2000 et autres, dont il est mentionné dans le mémoire, alors je tiens à dire que j'ai pu constater qu'il y avait quelques articles de *review* sur le sujet et un bon nombre de nouveaux articles parus en 2013 et 2014, donc récemment.

2380 Effectivement, il y a un certain nombre d'articles portant sur les études épidémiologiques pour tenter de voir s'il existe un lien entre les lignes électriques et le champ électromagnétique qu'elles génèrent et diverses affections cliniques : pathologies telles que le cancer, la leucémie infantile, principale affection montrée à plusieurs reprises dans la littérature scientifique et les maladies « dégénératrices », entre autres.

2385 Le consensus n'est pas clair. Si certaines études montrent des effets néfastes, d'autres n'en voient pas. Devant ce constat, je ne sais toujours pas s'il y a des effets, impacts négatifs sur la santé reliés à la présence de lignes à haute tension à proximité des individus.

Toutefois, un article très récent, décembre 2014, écrit par les scientifiques Ying et Héroux de l'Université McGill vient jeter un éclairage nouveau sur le sujet, à mon avis. Il y a un article

2390 *Extra Low Frequency* publié dans le journal *Électromagnétique Biologie* 2014. Alors, le numéro est 33-4264-275.

2395 Depuis plusieurs années, l'ensemble des articles scientifiques porte sur des études épidémiologiques. La récente publication de Ying et Héroux porte plutôt sur un mécanisme d'actions par lequel un champ magnétique agit sur des lignées de cellules cancéreuses et les modifie. Ceci permet d'admettre qu'un champ magnétique a un effet sur le vivant et vient modifier, moduler ou perturber le vivant. Ceci nous sort des études épidémiologiques et permet de mieux cibler là où les champs électromagnétiques ont un effet.

2400 Un fait intéressant parmi les lignées de cellules cancéreuses utilisées dans cette étude, ce sont les lignées provenant d'érythroleucémie qui sont le plus fortement affectés par les champs magnétiques. Ceci nous ramène à toutes les études qui semblent démontrer un lien entre la leucémie infantile et les champs électromagnétiques.

2405 Si différents mécanismes d'action pour expliquer l'effet de champ magnétique commencent à être démontrés et vérifiés dans la littérature scientifique, je ne crois pas qu'on pourra nier l'existence de ces effets indéfiniment.

2410 Pour l'instant, je crois que certaines évidences dans les articles scientifiques laissent supposer que les champs électromagnétiques ont un effet sur le vivant et la santé.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez encore deux minutes, Madame Breault.

2415 **Mme JACQUELINE BREault :**

2420 Oui, j'achève. Il me reste une minute. Je continue à être inquiète face aux lignes à 735 kV qu'Hydro-Québec veut ajouter à son réseau. Je m'interroge sur la nécessité d'ajouter une nouvelle ligne, alors que plusieurs intervenants dans le milieu parlent d'un surplus d'électricité chez Hydro-Québec pour la dizaine d'années à venir.

2425 Je continue à être inquiète, d'autant plus que mon voisin en a vécu les conséquences négatives réelles sur ses animaux à la ferme. Sachant qu'Hydro-Québec utilise les résultats d'études obtenus sur les travailleurs hommes en âge de travailler et les extrapole à la population en général, oui, je m'inquiète grandement pour nous tous, les citoyens, qui vivons déjà à proximité de ces lignes 735 kV à longueur de jour, de semaine, de mois, d'années.

Pourquoi exposer encore plus de gens en ajoutant une nouvelle ligne 735 kV? Merci de m'avoir entendue.

2430

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Madame Breault, pour la lecture du mémoire. Alors, Madame Breault était notre dernière participante pour l'audition des mémoires.

2435

MOT DE LA FIN

2440

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vais procéder de façon officielle à la fermeture de la deuxième partie de l'audience publique.

2445

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

2450

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 23 décembre 2014 pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Harvey, mais j'indique quand même que compte tenu du fait qu'on a environ 46, 47 mémoires au total, on n'a pas... si on avait une situation avec 250 mémoires, on essaierait plus d'accommoder des gens, mais compte tenu du fait qu'on a environ ce nombre de mémoires là, et les mémoires, bon, il y en a qui sont plus substantiels, mais beaucoup de mémoires sont relativement courts aussi. On estime qu'il est raisonnable de donner jusqu'au 23 décembre 2014 pour faire des rectifications par écrit.

2455

Il en va de même pour d'éventuels addendas au mémoire. La même date limite du 23 décembre est donnée, s'applique. Mais je rappelle que, tout comme pour les rectifications, donc ne doivent pas contester des opinions données par les participants; d'éventuels addenda des mémoires ne doivent pas non plus contester des positions énoncées dans les mémoires entendus. Si c'est le cas, bien, on va devoir refuser l'addenda tout comme la rectification.

2460

Donc, je vous rappelle que c'est vraiment pour rectifier des faits qui ne sont pas contestables. Donc, ce n'est pas pour partir des controverses ou des débats d'opinions.

2465

2470

La commission va poursuivre également ses travaux et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 9 mars 2015.

2475

Enfin, la commission tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées aux travaux de la commission en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant simplement à l'audience publique.

Bien entendu, nous remercions également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration au processus public.

2480

Et, enfin, je vous dis merci, bonne fin de journée. Étant donné que les Fêtes approchent aussi, bien j'en profite pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes.

AJOURNEMENT

2485

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2490

ET J'AI SIGNÉ :

2495

Yolande Teasdale, s.o.